

# Conseil d'administration Séance plénière n° 274

du 9 novembre 2023

## PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Ordre du jour du CA du 9 novembre 2023..... | 4  |
| Projet de procès-verbal.....                | 5  |
| Liste de présence .....                     | 44 |

# Conseil d'administration

**Jeudi 14 décembre 2023**

à 10h00 (en présentiel salle Sologne et en distanciel)

**<https://us02web.zoom.us/j/84118523893>**

(ID de réunion : 841 1852 3893)

## Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour information : **I**

### **BUDGET ET FINANCES**

1. Budget rectificatif 2023 n° 2 ..... **D**
2. Adaptation de programme n° 21 ..... **D**
3. Révision de la maquette financière du 11e programme ..... **D**
4. Budget initial 2024 ..... **D**
5. Retour sur les conclusions de l'Inspection générale des finances (mai à septembre 2023) et plan d'action afférent ..... **I**

### **PROGRAMME**

1. 11<sup>e</sup> programme d'intervention : enveloppes conversion à l'agriculture biologique (CAB) et mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) 2023 dans le cadre du PSN (point oral)..... **I**
2. Volet recettes du 12<sup>e</sup> programme d'intervention :
  - premiers scénarios de redevances (orientation « redevances ») ..... **D**
3. Volet dépenses du 12<sup>e</sup> programme d'intervention :
  - cadre pour définir la maquette et assurer l'équilibre financier ..... **I**
4. Volet interventions du 12<sup>e</sup> programme d'intervention :
  - définition des principes d'intervention (orientation principes d'intervention)..... **D**
  - définition des enjeux et objectifs prioritaires (orientation priorités d'intervention) ..... **D**
  - identification des critères de priorisation (orientation efficience des moyens)..... **D**
  - 1<sup>ers</sup> éléments de cadrage complémentaires sur la politique territorialisée et sur la prise en compte des enjeux eau/énergie ..... **I**
5. Suite des avis conformes du comité de bassin du 13 décembre 2023 :
  - réouverture en 2024 de trois appels à projets du plan de résilience de bassin 2023-2024 ..... **D**
  - modification du 11<sup>e</sup> programme pour élargir les aides à la conversion à l'agriculture biologique . **D**  
sur tout le bassin

### **AIDES**

- Décisions d'attribution des Aides ..... **D**
- Suites de la commission des Aides du 5 décembre 2023

## OUVERTURE DE LA SEANCE

### Mme la Présidente :

Je suis très heureuse d'être là aujourd'hui et de présider cette grande assemblée, qu'elle soit présente physiquement ou à distance, à savoir ce conseil d'administration de l'agence de l'eau. C'est une première pour moi mais en tout cas, sachez que j'en suis heureuse.

J'ai pris mes fonctions le 21 août dernier. Au fond, j'ai trois métiers et dans mes trois métiers, j'ai affaire à l'eau.

D'abord, je suis préfète du département du Loiret. Vous savez que la Loire était en grande difficulté, ce qui m'a conduit, avec les équipes des services de l'Etat, que je remercie, à prendre un certain nombre de décisions et d'arrêtés de restriction et à engager des discussions avec mes collègues de Haute-Loire et de la Lozère notamment.

Je suis aussi préfète de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, j'ai eu le plaisir d'intervenir avant-hier dans le cadre des assises de l'eau organisées à l'initiative du président François BONNEAU. Je me réjouis que la Région Centre-Val de Loire s'intéresse au sujet puisqu'elle dispose de compétences et de moyens financiers qui peuvent orienter positivement un certain nombre de décisions et soutenir celles qui seront prises dans cette enceinte-ci.

Puis, je suis préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne. 36 départements, c'est assez vertigineux.

En tout cas, c'est un sujet dont je comprends l'importance absolue, que je suis en train d'apprendre et de découvrir grâce à vous tous. Je vous le dis avec humilité. Je ne suis pas une spécialiste mais grâce à vous, à la Dreal que je salue, à M. Gutton, j'essaie de comprendre. Ce que je comprends néanmoins, mais il ne faut pas être diplômée de Polytechnique pour cela, c'est que c'est un sujet majeur.

C'est un sujet majeur qui est à la confluence des grands défis de notre société et même du siècle puisque cela impose à la fois de changer de modèle pour aller d'une économie de moyens, où l'on pouvait toujours mettre plus de moyens pour maximiser les profits, à une économie de la ressource où tout est rare. En effet, tout est en train de devenir rare et fragile. Je l'ai dit à Tours l'autre jour mais il est vrai que tout est plus rare. Le climat tempéré se dérègle. Il n'est plus tempéré ou l'est moins. L'eau est fragile et vient à manquer. La terre manque aussi.

Il faut que nous arrivions ensemble à changer de modèle. Il faut que nous arrivions ensemble à concilier tous les usages, les usages économiques, environnementaux et sociétaux. Pour cela, il faut que nous arrivions à bâtir des solutions auxquelles chacun adhère. Je pense qu'ici, nous sommes tous d'accord pour dire que tout seul, on n'arrive à rien dans la vie. Je ne crois pas non plus que l'on arrive à quoi que ce soit dans l'affrontement, en tout cas à rien de durable. Pour arriver à ces solutions durables, il faut être dans l'écoute et le dialogue.

Depuis que je suis arrivée, j'ai essayé de rencontrer les représentants des différents collèges et les présidents des CLE. J'ai un rendez-vous qui est en train d'être monté avec les représentants des agriculteurs. Il est important pour moi de vous écouter, que vous m'expliquiez et que j'essaie de bien m'imprégner. Je serai, moi-même, dans cette posture d'écoute et de dialogue, avec pragmatisme et sans perdre de vue l'ambition qui est la nôtre collectivement.

Je m'appliquerai à présider le conseil d'administration mais je ne suis jamais à l'abri d'un ministre ou d'un président qui débarque ou qu'une crise survienne. En tout cas, je serai assidue.

Je crois que c'est un lieu où l'on peut faire vivre la collégialité. Des quelques échanges que j'ai eus avec les uns et les autres, je crois que c'est une collégialité sincère, avec des femmes et des hommes de bonne volonté, même si l'on n'a pas toujours le même point de vue. Il s'agit de faire en sorte que les décisions qui sont prises dans cette enceinte puissent s'appliquer aux 36 départements dans leurs différences et dans leurs subtilités. Pour cela, il faut que ce soit des décisions de qualité mais qui puissent être adaptées au plus près du territoire et en garantissant leur cohérence d'ensemble. Ce que nous avons à faire est un peu compliqué mais je suis sûre que nous y arriverons bien.

Je remercie tous ceux qui ont fait le déplacement. Je remercie ceux qui prennent de leur temps pour être en visioconférence. Je remercie M. Burlot qui nous rejoindra tout à l'heure et à qui je

cèderai la parole vers 11h30 pour que nous puissions échanger sur l'évaluation du contrat territorial de la Sèvre niortaise.

Je remercie les rapporteurs à qui je vais céder la parole dans quelques minutes. Je remercie bien sûr M. Gutton, notre directeur général à qui je cède la parole pour qu'il fasse l'appel.

*M. Gutton procède à l'appel des membres présents.*

#### **M. GUTTON :**

Ont donné pourvoir :

- Mme Lamour à M. Albert ;
- M. Poirier à M. Albert ;
- Mme Sellier-Richez à M. Brulé ;
- M. Fisse à M. Brulé ;
- M. Bridet à Mme Haas ;
- Mme Lavaure à M. Walch ;
- M. Vallée à Mme Schaepelynck ;

Assistent de droit à la séance :

- Thierry Burlot, président du comité de bassin ;
- Agnès Rivoisy-Maaelassaf, contrôle budgétaire ;
- Damien Lamotte, commissaire du gouvernement ;
- Véronique Monnier, agent comptable.

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES PLÉNIÈRES DES 14 MARS ET 6 AVRIL 2023**

Point « instances de bassin » n°1 de l'ordre du jour

#### **Mme la Présidente :**

Nous allons entamer notre ordre du jour qui est assez conséquent. Comme je m'étais engagée par mail auprès de vous, je vous ferai un retour de mon échange avec la délégation du Convoi de l'eau que nous avons reçue avec M. Gutton à la fin du mois d'août.

Je soumetts à votre vote le procès-verbal de la séance plénière du 29 juin 2023. Ce procès-verbal appelle-t-il des observations, des demandes de correction ou de précision ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, merci.

- *Approbaton du procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2023.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention de M. Ledoux).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-109 du 9 novembre 2023.**

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023

### Point « budget et finances » n°1 de l'ordre du jour

#### Mme la Présidente :

Je donne la parole à Mme Godard Devaujany, que je remercie à la fois pour sa présence, son investissement et son caractère pédagogique, pour examiner la question des admissions en non-valeur 2023.

#### Mme GODARD DEVAUJANY :

Le 20 octobre, nous avons tenu notre réunion de commission. Le premier sujet a été celui des admissions en non-valeur. Que signifie admission en non-valeur ? C'est le fait de constater qu'une créance attendue n'est pas recouvrée depuis un certain temps malgré les efforts des huissiers et des agents en charge du recouvrement. On n'éteint pas la créance mais on déclare en non-valeur après avoir provisionné ces sommes. Cela veut dire que l'on décharge un petit peu la responsabilité. On prend acte de ce non-recouvrement. On peut toujours, par un heureux hasard, finir par recouvrer. Nous avons justement recouvré une créance de 200 k€ qui était attendue depuis un certain temps.

En l'occurrence, le vote porte sur ce montant de 88.369,71 € qui concerne 40 débiteurs pour 85 titres.

#### Mme la Présidente :

Je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Titres proposés en admission en non-valeur.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-110 du 9 novembre 2023.**

## PRÉVOYANCE

### Point « budget et finances » n°2 de l'ordre du jour

#### Mme GODARD DEVAUJANY :

L'agence de l'eau prévoit une dépense d'à peu près 150 k€ par an pour offrir aux agents contractuels une contribution au régime de prévoyance de ses salariés à un taux de 75 % (participation de l'employeur). C'est une mesure tout à fait favorable à ces agents contractuels. Le sujet est en cours de discussion au plan national au niveau de la fonction publique. L'agence de l'eau est un peu en avance, ce dont on peut se féliciter, pour offrir une garantie à ses agents contractuels à hauteur de 75 % des dépenses de prévoyance.

Il vous est donc proposé d'adopter la délibération sur la participation à la prévoyance des agents contractuels de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

#### Mme MARQUES :

Je voulais signaler, sur ce sujet de la prévoyance, que conformément à l'ensemble de mes collègues dans les autres agences de l'eau, je vais m'abstenir sur ce sujet puisque la prévoyance a été mise en place, je le rappelle, à la suite d'un mouvement du personnel en 2015. Nous avons obtenu cette prévoyance qui est en phase de renouvellement, avec un nouveau prestataire. Nous

regrettons que cela n'ait pas été plus discuté dans les différentes instances. Nous aurions souhaité avoir une prise en charge de 100 % comme c'est le cas à l'agence Rhin-Meuse. Je me satisfais que la prévoyance continue. Par contre, je regrette qu'elle ne soit pas à 100 % comme chez nos collègues. Je vais donc m'abstenir.

**M. GUTTON :**

Effectivement, nous avons évoqué ce point en commission. J'avais rappelé que nous étions dans un travail interagences. Nous sommes dans la continuité totale des actions menées par le passé. Ce régime qui avait failli être remis en cause il y a quelques années est maintenant pérennisé grâce au travail du directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui pilotait le groupe sur les ressources humaines.

Le choix que nous avons fait était de ne pas revenir sur ce taux de participation qui est très élevé, et qui est encore plus élevé que celui des fonctionnaires dans les prochaines années, sans doute en 2030 ou plus loin encore. Nous ne souhaitons pas non plus créer un fossé entre le statut des CDI des agences de l'eau et les fonctionnaires qui sont d'ailleurs présents également à l'agence de l'eau et qui ne bénéficient pas de ce régime de prévoyance.

**Mme la Présidente :**

Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Nous avons une abstention.

- *Participation à la prévoyance des agents contractuels de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention de M. Marques)**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-111 du 9 novembre 2023.**

## **DEMARCHE DE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Point « budget et finances » n°3 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Je redonne la parole à Mme Godard Devaujany pour qu'elle nous parle de cette réforme très importante de la responsabilité financière des gestionnaires publics qui nous concerne tous.

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Le point 3 est celui d'une démarche de contrôle interne budgétaire et financier. Pourquoi ce sujet de contrôle interne budgétaire et financier est-il mis à l'ordre du jour ? Comme vous venez de le dire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, est entré en vigueur un nouveau régime de responsabilité des décideurs publics, responsabilité commune à celui qui décide (l'ordonnateur) et celui qui paie (le comptable public) alors qu'auparavant, la responsabilité était du côté du comptable public, à savoir une responsabilité tout à fait mécanique, automatique et qui, au final, n'avait aucun sens puisqu'elle était engagée pour des sujets sans enjeux et couverts par des assurances ou des remises du ministre.

Ainsi, nous sommes passés à un régime beaucoup plus responsabilisant et qui permet de mettre en cause l'ordonnateur et le comptable pour les mêmes motifs d'avoir commis une faute ou une erreur qui a causé un préjudice financier significatif à la collectivité. Nous sommes donc dans un vrai régime de responsabilité au sens commun, presque quasi pénal.

La Cour des comptes a créé une septième chambre pour examiner la responsabilité des gestionnaires publics, ordonnateur et comptable. Sans rentrer trop dans le détail, la jurisprudence est en train de se forger. Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est un régime quasi pénal quand la

personne a commis une erreur très forte assimilable à une faute qui s'est traduite par un préjudice financier significatif.

Pour se prémunir de ce type de désagrément, l'agence de l'eau, renforcée par cette réforme importante de la responsabilité, a mis en place depuis quelques années des mécanismes de contrôle interne qui permettent, en cas de mise en cause de l'ordonnateur et du comptable, de dire que certes une erreur a pu être commise, néanmoins toutes les mesures ont été prises pour l'éviter.

Le contrôle interne prend une importance accrue. L'agence de l'eau, depuis très longtemps, a mis en place ces démarches de contrôle interne. Cependant, cela se professionnalise davantage ces derniers temps sous l'égide de l'inspection générale des finances qui a reconnu la bonne gestion à cet égard de l'agence de l'eau. Néanmoins, à l'issue des enquêtes de l'inspection générale des finances, il y a toujours des mesures de progrès qui sont consignées. C'est bien son rôle et son travail mais globalement, nous sommes rassurés. Les dossiers sont bien tenus. Il n'y a pas de point majeur d'inquiétude.

L'agence de l'eau structure sa démarche de contrôle interne pour identifier les processus, appréhender les zones de risque en termes de taux d'occurrence et de gravité et prendre les mesures correctives après ces analyses.

Il faut faire vivre cette démarche de contrôle interne et sans cesse l'actualiser, puis rendre compte au conseil d'administration de cette démarche.

Ainsi, le sujet ne présente pas de zone de risques majeurs. Le contrôle interne est structuré, organisé et surveillé. Je me permets de féliciter notre agent comptable et l'équipe de direction qui maîtrise totalement le sujet.

Nous pouvons donc procéder, après le débat, au vote de la délibération sur l'existence et la pérennité du contrôle interne budgétaire et comptable.

#### **Mme la Présidente :**

C'est un sujet extrêmement important pour nous tous. Il y a ici un grand nombre de décideurs publics. Que nous soyons élus, responsables de chambre, directeur général de l'agence, directeurs de services régionaux, patrons d'associations ou préfets, nous sommes désormais responsables sur nos deniers personnels. C'est du quasi-pénal. Au-delà de l'agence de l'eau qui a bien réussi l'exercice, il faut que nous soyons tous vigilants dans nos organisations à ce que les délégations de signature, les processus de contrôle soient rigoureux pour ne pas signer quelque chose qui nous entrainerait devant le juge et être en difficulté personnelle.

Je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Contrôle interne budgétaire et comptable.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-112 du 9 novembre 2023.**

*M. Burlot, président du comité de bassin, rejoint la séance.*

## **ACHAT DE LOCAUX POUR LA DELEGATION ARMORIQUE**

Point « budget et finances » n°4 de l'ordre du jour

#### **Mme GODARD DEVAUJANY :**

Le dernier point que la commission a examiné le 20 octobre et qui vous est soumis aujourd'hui porte sur l'achat de locaux pour la délégation Armorique à Saint-Brieuc. Ce dossier est en projet depuis quelques années. L'agence de l'eau avait acheté un terrain il y a une petite dizaine

d'années et qu'elle vient d'ailleurs de revendre. Pour le coup, la délibération porte sur la validation du projet immobilier d'acquisition de locaux pour transférer sur la commune de Trégueux, à côté de Saint-Brieuc, les futurs locaux.

Il faut insister sur la grande concertation qui a été menée avec les équipes en place qui ont exprimé leur préférence. Je ne sais pas s'il y a eu unanimité de tous les agents mais en tout cas, les agents étaient très précisément consultés et ont pu exprimer leur préférence pour le site de Belvédère sur la commune de Trégueux. Il a remporté, semble-t-il, la majorité des suffrages.

C'est donc un vote qui va porter sur le projet immobilier d'acquisition de locaux sur la commune de Trégueux.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. MARQUES :**

Je m'abstiens. Je m'étais déjà exprimé lorsque le projet avait été décidé. Les avis sont partagés sur ce site.

**Mme la Présidente :**

Votre abstention est bien notée. Je vous remercie.

- *Projet immobilier. Acquisition de locaux. Commune de Trégueux. Délégation Armorique.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-113 du 9 novembre 2023.**

## **ÉLABORATION DU 12<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030**

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Je cède maintenant la parole à M. Albert pour qu'il rapporte les différentes commissions Programme du 12 septembre et du 20 octobre 2023.

**M. ALBERT :**

Nous allons commencer par l'élaboration du 12<sup>e</sup> programme d'intervention. La commission Programme qui s'est réunie le 14 juin a permis de cadrer le contexte dans lequel va s'élaborer le 12<sup>e</sup> programme. Nous avons étudié le bilan exhaustif du 11<sup>e</sup> programme avec les redevances, les aides et l'aspect financier. Cela a été présenté largement à la commission avec les points de réussite et d'échec. La commission Evaluation de Mme Bruny a aussi travaillé sur le sujet. Elle apportera également des éléments pour ce 12<sup>e</sup> programme.

Concernant des fins de dispositif, nous pouvons donner quelques exemples avec les nouvelles stations, l'évolution sur l'assainissement non collectif. Nous pouvons parler aussi des appels à projets. La question se pose de savoir s'ils feront partie du 12<sup>e</sup> programme demain sur la renaturation, la sobriété ou la résilience. Certains points ont été abordés et vont pouvoir être étudiés dans le cadre du 12<sup>e</sup> programme.

La nouveauté dans cette élaboration, c'est que nous proposons d'associer trois commissions thématiques, à savoir la commission Milieux naturels, la commission Communication et Action internationale et la commission Littoral pour apporter des éléments de contexte sur chaque cible

propre à chaque commission et plus tard, pour travailler un peu avec les commissions territoriales sur l'année 2024.

Lors de la séance du 20 octobre, nous avons étudié la réforme de la fiscalité qui est assez complexe. Il a fallu que le groupe « redevances » se réunisse plusieurs fois. Je ne suis même pas encore sûr que la compréhension de tous soit acquise par rapport aux deux scénarios qui ont été proposés. J'indiquais que cela pouvait être une équation. J'y reviendrai tout à l'heure quand on présentera les orientations.

La réforme de la fiscalité porte sur la création de la redevance « consommation d'eau potable » et de deux autres redevances « performances des réseaux d'eau potable » d'une part et « d'assainissement » d'autre part, le relèvement des taux de redevances « pollutions diffuses », le relèvement des tarifs plafonds et le relèvement de prélèvements et instauration de tarifs planchers. Si l'on devait expliquer tout cela, nous y passerions des heures. Néanmoins, je pense que la commission et le groupe « redevances » sont arrivés à s'approprier un peu tous ces éléments de contexte.

L'élément qui est prédominant, c'est le vote que nous avons déjà opéré sur le fait d'augmenter nos recettes, soit 82,5 M€ par an supplémentaires. C'était presque la délibération la plus facile. Maintenant, il faut trouver ces recettes. J'ai d'ailleurs proposé au groupe « redevances » hier quelques pistes de travail.

Je vous propose de voir les huit orientations prioritaires qui ont été proposées. Ensuite, nous reviendrons au projet de délibération.

La première orientation porte sur les redevances. Il s'agit d'élaborer des scénarios pour relever le niveau de recettes de 82,5 M€. Il y a un grand nombre de scénarios. Je dirais même en boutade que c'est un peu comme les probabilités de gagner au loto. Nous avons besoin d'un cadre par usagers domestiques et usagers non domestiques. C'est ce que j'ai proposé au groupe « redevances » hier. Nous allons travailler en visioconférence sur ce point avant la commission Programme du 28 novembre.

Il y a aussi la complexité liée aux assiettes qui sont très différentes, les zonages, etc. Nous avons beaucoup de contextes à prendre en compte et de complexités dans ce domaine mais nous allons y arriver.

La deuxième orientation correspond à la huitième pour la commission Programme. Nous avons changé la numérotation à la suite de quelques remarques. Cependant, rien ne change en termes d'orientations.

La deuxième orientation concerne donc la soutenabilité du programme avec une maquette financière adaptée, un schéma d'emploi afin d'assurer la faisabilité et la mise en œuvre des services de l'agence.

La troisième orientation porte sur les principes d'intervention, en l'occurrence avoir une cohérence globale du 11<sup>e</sup> programme pour arrêter les principes du futur programme. Il est proposé de mettre en place une sélectivité et une incitation, que nous avons déjà dans le 11<sup>e</sup> programme mais qu'il s'agit d'adapter au 12<sup>e</sup>.

La quatrième orientation amène à prioriser l'intervention selon les objectifs et les enjeux du Sdage pour l'atteinte du bon état des eaux en 2027 et assurer une solidarité des territoires les plus défavorisés. Dans « solidarité », il y a aussi la solidarité des agences que j'aimerais un peu plus présente. Je l'ai dit plusieurs fois mais je le répète aujourd'hui. Je pense que nous aurions besoin de cela pour pouvoir avancer encore plus.

La cinquième orientation porte sur l'efficacité des moyens, avec les actions à multiplier. Cela veut dire que les appels à projets dans le 11<sup>e</sup> programme deviennent directement des actions du 12<sup>e</sup> programme. Ce sont les objectifs prioritaires avec les programmes d'intervention.

La sixième orientation concerne la rénovation de la politique territoriale pour être en mesure d'accompagner les stratégies de territoire. C'est un peu une démarche gagnant-gagnant. Nous l'avons notamment avec le plan de résilience, à savoir les accords de programmation. Nous avons cela par exemple dans la Creuse et la Haute-Vienne. Je pense que c'est à développer dans le 12<sup>e</sup> programme. Nous en débattons. Il y a eu quelques débats sur cette orientation en ajoutant le terme « articulation avec les leviers réglementaires ».

La septième orientation porte sur la résilience 2023-2024, avec la déclinaison du plan Eau gouvernemental. Cela concerne l'accroissement des moyens, le rapport coût/efficacité et la sobriété des usages. La préservation des milieux a été rajoutée sur une décision unanime de la commission. Ensuite, il y a la sécurisation de l'eau potable, avec en rajouts l'adaptation et la réduction des prélèvements dans le bassin. Il y a eu quelques débats sur ces termes d'« adaptation » et de « réduction » mais cela a été approuvé également par la commission.

La dernière orientation porte sur les captages. Nous savons la difficulté que nous avons aujourd'hui sur nos qualités des eaux destinées à la consommation humaine. L'ensemble des moyens et des solutions peuvent être l'accompagnement sur ces aires de captage d'alimentation.

Nous sommes là sur de grands titres d'orientation qui vont ensuite se décliner sur des actions précises. A part la première orientation qui a été votée à la majorité, l'ensemble des autres orientations ont été votées à la quasi-unanimité.

Je vous propose, Mme la Présidente, de faire voter la délibération (page 159) sur ces orientations.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. DORON :**

Je voulais revenir sur la première orientation qui rappelle de manière édulcorée, en tout cas dans la présentation, le fait qu'il s'agit d'élaborer des scénarios pour relever le niveau de recettes à hauteur de la part de Loire-Bretagne tout en assurant – et j'insiste bien – un meilleur partage de l'effort entre les différentes redevances et catégories d'usagers, sans accroître la part relative des usagers domestiques ou assimilés.

Je pense que là, il y a un besoin de clarification qui me semble nécessaire avant de pouvoir exprimer nos positionnements par rapport au vote. J'ai cru comprendre qu'on allait plutôt vers un maintien ou une stabilité – même si le débat reste encore ouvert à ce stade – de la part des usagers domestiques.

J'en fais pour ma part un point de blocage majeur si l'on devait effectivement rester dans ce scénario ou tout au moins dans ce prérequis initial.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à M. Deguet qui l'a sollicitée de sorte que M. Albert puisse répondre à la totalité des questions posées.

**M. DEGUET :**

Tout le monde comprend bien qu'assurer un meilleur partage de l'effort entre les différentes redevances, comme personne ne met le même sens dans l'idée que le partage est meilleur parce que tout le monde pense toujours que c'est meilleur quand cela a de l'avantage, le terme n'est pas très clair.

Par ailleurs, sans accroître la part relative, c'est quelque chose qui est inutile puisque c'est le cadrage. Il n'y a pas d'orientation particulière à avoir. Le cadrage ministériel qui est donné dit qu'il ne faut pas l'accroître. Une vraie orientation est évidemment de le réduire. Ce sont des éléments qui ont fait l'objet de discussions dans la commission et qui sont encore sur la table.

Je vais répondre tout de suite. Nous sommes probablement un bassin dans lequel le taux de participation des redevances domestiques est le moins élevé mais cela reste quand même encore très élevé. Nous étions sur un chemin de diminution. Il est souhaitable de dire que nous restons sur un chemin de diminution. Après, il y a des aspects techniques. Je ne les aborde pas ici mais un chemin de décroissance serait plus intéressant. Tel qu'il est présenté, je m'abstiendrai.

**M. ALBERT :**

Nous avons déjà eu ce débat en groupe de travail « redevances ». Aujourd'hui, deux scénarios ont été présentés à ce groupe « redevances » et les deux scénarios ne faisaient pas l'unanimité. Je n'ai même pas proposé un vote parce que je pense que ce sujet doit encore être retravaillé. Néanmoins, nous avons vu que dans le 11<sup>e</sup> programme précédent, sur les quatre ans, nous avons démarré à 75,5 % sur la partie des usagers domestiques et nous étions rendus à 74,49 %. Cela a nettement baissé sans avoir travaillé le sujet des redevances. C'est un premier point.

L'autre point, c'est que j'ai proposé que l'on travaille sur ce besoin de cadrage sur le domestique et le non-domestique pour pouvoir avancer. Nous ne pouvons pas, sur une orientation à un moment donné, dire que nous allons mettre tel ou tel pourcentage sur l'utilisateur domestique et tel autre sur l'utilisateur non domestique.

Laissons le groupe « redevances » travailler le sujet. Laissons travailler la commission. Nous sommes bien sur des orientations, des titres de chapitres, donc nous ne pouvons pas présager de ce qui sera. Par le fait, nous allons de 75 aujourd'hui à 60, voire 50. Nous n'avons pas d'image à mettre sur cette redevance. C'est la raison pour laquelle je ne voulais pas que l'on modifie cette orientation parce que nous avons besoin de travailler le sujet.

**Mme la Présidente :**

Je soumetts la délibération qui donne de grandes orientations, des intentions qui demandent à être précisées, retravaillées et approfondies mais qui montrent le sens. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Orientations stratégiques pour l'élaboration du 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030.*
- ***Adoptée à la majorité (24 voix pour, 2 voix contre de M. Doron et de M. Lemaignan, 4 abstentions de M. Deguet, Mme Bruny, M. Marques et Mme Haas).***

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-114 du 9 novembre 2023.**

## **MODIFICATION DE LA MAQUETTE FINANCIERE DU 11<sup>E</sup> PROGRAMME**

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

C'est un peu la suite mais en remontant l'histoire. Je cède de nouveau la parole à M. Albert sur la modification de la maquette financière du 11<sup>e</sup> programme.

**M. ALBERT :**

Il s'agit de l'adaptation numéro 20 de la maquette financière du 11<sup>e</sup> programme. Il vous est proposé d'abonder les lignes 16, 18, 21 et 24.

La ligne 16 concerne la gestion des eaux pluviales, avec l'appel à projets « renaturation » qui était déjà à plus de 8 M€. Si nous ne votons pas cette maquette financière supplémentaire, ma collègue Mme Gallien serait obligée de revenir sur le vote des subventions qui ont été adoptées à la commission des aides.

Sur la lutte contre les pollutions agricoles, nous avons une diapositive sur les MAEC et les mesures agrobiologiques.

Sur les gestions quantitatives, c'est un appel à la sobriété, notamment sur les canalisations fuyardes.

La ligne 24 concerne la restauration et gestion des milieux aquatiques, avec l'appel à la reconquête de la biodiversité qui était moins impactant s'agissant d'un appel à projets qui a un peu moins bien fonctionné que les autres.

La délibération sur l'adaptation numéro 20 de la maquette financière est à la page 171.

**M. DORON :**

J'ai besoin d'avoir un complément d'information, n'ayant pas siégé à la commission et je m'en excuse par avance. Je voudrais savoir, par rapport à la projection qui est faite sur 2024, ce qui justifie la part de - 19 M€. Il faudrait peut-être mettre des chiffres ou des unités pour que nous comprenions ce dont on parle dans ces tableaux. - 19 ne veut pas dire grand-chose s'il n'y a pas une unité derrière. Nous avons eu l'occasion de le dire et de le rappeler.

Sur la ligne 24 « restauration et gestion des milieux, habitats et écosystème » qui serait à - 19 M€ pour l'année 2024, je voudrais savoir s'il s'agit d'une proposition de modification. Qu'est-ce qui justifie cela ? Il y a sans doute une bonne explication. Je voudrais comprendre la raison de cette proposition à l'heure où nous cherchons justement à renforcer et financer les solutions fondées sur la nature, plutôt que du béton et des tuyaux.

**M. ALBERT :**

Il est proposé en l'occurrence de faire une modification de programme sans aller devant le comité de bassin. Nous aurons de toute façon, à la fin du 11<sup>e</sup> programme comme nous l'avons fait à la fin du 10<sup>e</sup>, l'occasion d'aller devant le comité de bassin pour caler à la réalité des enveloppes financières. Cela implique d'avoir des enveloppes de domaine qui peuvent bouger.

Là, ce qui est proposé, c'est vraiment un basculement d'année pour ne pas aller au comité de bassin tout de suite parce que pour l'instant, nous ne connaissons pas la situation à la fin du 11<sup>e</sup> programme. C'est la raison de cette proposition.

**M. MERCIER :**

Je confirme que c'est exactement cela. Nous avons agi de manière un petit peu précipitée pour être en mesure d'engager tous les dossiers qui étaient présentés à la commission des aides et qui ont reçu un avis favorable. Des dossiers attendent aujourd'hui cette décision du conseil d'administration pour pouvoir être engagés dès lors que cette adaptation sera décidée. C'est une opération qui est juste transitoire. Nous savons que sur 2024, nous avons un équilibre qui ne se fait pas et qui sera rétabli. Vous verrez d'ailleurs que le BI va être proposé au prochain conseil d'administration. Là, c'était vraiment une opération pour être en mesure d'engager les dossiers qui étaient proposés à la commission des aides.

**M. DEGUET :**

Nous sommes complètement vigilants à ce que cette ligne soit beaucoup dépensée. C'est plutôt un bon signe. En 2023, nous avons dépensé beaucoup. Cela ne signifie pas que l'on prévoit de dépenser moins en 2024. Nous étions allés chercher l'argent sur cette ligne, qui sera évidemment dépensé encore plus en 2024, avec en plus le trop que nous avons ici. Il y aura forcément, à un moment, un passage devant le comité de bassin pour respecter cette orientation de travailler aux solutions fondées par la nature. C'est pour cela que j'ai voté pour.

**Mme la Présidente :**

Je vois que M. Doron est satisfait des réponses qui lui sont apportées. Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adaptation de programme n°20.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-115 du 9 novembre 2023.**

## APPELS A PROJETS/INITIATIVES

### Point « programme » n°3 de l'ordre du jour

#### **M. ALBERT :**

Nous sommes sur la première sélection des projets à l'appel à candidatures prolongé pour la lutte contre les émissions de macro-déchets plastiques dans l'eau. Nous avons trois nouvelles candidatures : l'Agglomération de Saumur pour un montant de projets de 102 k€, La Roche-sur-Yon pour 30 k€ et la Roannaise de l'eau pour 397 k€. Il est proposé de prendre ces trois nouvelles candidatures pour une aide de 370 k€ et une consommation finale de l'enveloppe qui s'établira à 79 %. La délibération, à la page 185 du tome 1, propose de valider la sélection de la phase 2.

Ensuite est proposé le relèvement de 8 M€ de l'enveloppe de l'appel à projets sur la renaturation des villes et des villages. J'en parlais tout à l'heure. Nous avons dépassé l'enveloppe de 2,6 M€ sur la commission des aides du 19 octobre. Il nous faut donc relever cette enveloppe. 119 projets s'ajoutent aux 27 déjà engagés, ce qui est quand même important pour cet appel à projets. Cela concerne essentiellement l'infiltration par exemple à la parcelle par des noues qui sont créées. Même les petites villes s'intéressent à cet appel à projets sur la renaturation des villes et des villages. Nous avons l'exemple de Toire qui nous a été présenté à la commission des aides. La proposition de délibération consiste à relever ce montant. Vous l'avez déjà voté avec la maquette qui était attribuée. C'est à la page 188.

Puis, nous vous proposons la reconduction de trois appels à projets du plan de résilience pour 2023-2024. Les trois appels à projets sont sur la renaturation des villes et des villages pour 40 M€. Comme je vous le disais tout à l'heure, ce sont en tout près de 150 projets qui sont déjà financés. Il vous est proposé un doublement d'enveloppe, donc 40 M€ pour l'année 2024.

Enfin, nous avons la sobriété des usages en collectivités et en entreprises. Lors de la commission des aides en octobre, 50 % de l'enveloppe ont déjà été consommés. Nous avons beaucoup de projets en délégation régionale. L'enveloppe initiale était de 30 M€. Nous vous proposons de la passer à 50 M€ pour l'année 2024.

Concernant le projet de remplacement des conduites fuyardes, l'appel à projets a été fermé au 15 septembre parce qu'il y avait beaucoup trop de dossiers. Nous vous proposons de passer l'enveloppe à 40 M€ par rapport à 2024 et de modifier les conditions de sélection des projets dans le règlement pour permettre de retenir les meilleurs projets. Ainsi, les dossiers ne seront plus traités au fil de l'eau mais par un comité de sélection pour avoir les meilleurs dossiers, avec des critères de sélection qui sont la maturité des projets, le fait qu'ils soient en ZRE, les accords de résilience coût/efficacité et l'adaptation pour assurer un bon état. Il s'agit d'essayer d'avoir un niveau d'engagement final important du 11<sup>e</sup> programme.

Nous avons proposé de rajouter la fongibilité des enveloppes suivant chaque appel à projets et sa pertinence pour voir comment on peut l'adapter sur le territoire. La première phase de sélection aura lieu le 30 juin 2024 et la décision d'aide en octobre 2024.

#### **M. MARQUES :**

Comme ma collègue, Mme Barre, dans la commission précédente, je ne prends pas part au vote sur l'ensemble des sujets « appels à projets ».

J'en profite pour rappeler que sur ce sujet des appels à projets, mes collègues et moi-même, nous avons un avis partagé. Sur certains sujets, c'est tout à fait approprié pour mieux gérer une enveloppe fermée et pouvoir réagir rapidement. Sur d'autres sujets comme le fonds vert, cela perturbe fortement le fonctionnement des services et des équipes. Cela peut parfois bousculer, voire contrecarrer nos priorités sur les masses d'eau, sur nos actions habituelles et nos priorités de l'agence de l'eau. C'est pour cela que je ne prends pas part au vote.

J'en profite tant que j'ai la parole et je m'en excuse pour aborder un autre sujet qui est la prime de partage de la valeur. Je n'ai pas eu le temps de le faire lors de l'aspect « budget ». Mon organisation syndicale a envoyé un courrier à M. le Ministre en décembre 2022 demandant si les agents contractuels des agences de l'eau pouvaient en bénéficier. Les directeurs généraux des agences de l'eau – et je les en remercie – ont fait la même demande en mars 2023.

Nous avons enfin une réponse de M. Béchu en octobre à travers un courrier qui indiquait que les agents contractuels ne peuvent pas bénéficier de cette prime de partage de la valeur. Toutefois, ce n'est pas basé sur un article juridique. Le site du service public que j'ai consulté hier dit que « les établissements publics administratifs peuvent en bénéficier ». J'en déduis donc qu'il n'y a pas d'obstacle juridique mais qu'il y a un obstacle politique. Ainsi, je demande à ce que ce sujet de la prime de partage de la valeur soit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration pour que nous puissions décider si on l'attribue ou pas, sur quel montant et qu'on le prévoit au budget 2024, le tout en concertation avec le comité social d'administration.

Ce sera un signal fort que de reconnaître l'engagement du personnel par cette prime dont le montant reste à discuter par rapport à notre réactivité sur le fonds vert par exemple et par rapport à ce que nous avons subi en termes de suppression de poste et de blocage du point d'indice. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Pour ce qui est de l'inscription du point à l'ordre du jour du prochain conseil, je suis d'accord. Néanmoins, je voudrais comprendre la raison pour laquelle cela bouscule les équipes.

**M. MARQUES :**

Les appels à projets sont très divers. Sur un appel à projets, nous avons une estimation. On pense que cela va marcher ou pas mais nous avons toujours des surprises. Nous avons des appels à projets qu'on ouvre et sur lesquels il y a très peu de candidats. Là, c'est évidemment très facile à gérer. Nous en avons d'autres où nous avons énormément de candidats par rapport à ce que l'on avait prévu. Là, nous sommes obligés d'être très sélectifs. C'est aussi une surprise et un surcroît de travail.

En matière de calendrier, certains appels à projets sont récurrents, c'est-à-dire que tous les ans, nous faisons les mêmes à la même date, donc les équipes sont habituées. Elles savent à peu près comment gérer les dossiers, donc cela se passe très bien. En revanche, il y en a d'autres comme le fonds vert qui a été fait rapidement au printemps. Nous nous étions retrouvés tout d'un coup avec un nouveau dispositif plus ou moins bien calé avec les services de l'Etat mais pas forcément tout à fait en concordance avec les priorités des agences de l'eau. Je prends un exemple concret : la biodiversité. Toutes les agences de l'eau sont investies sur la biodiversité en milieux humides avec toutes les espèces associées. Puis, nous nous retrouvons maintenant avec des dossiers de biodiversité en milieux secs sur lesquels nous n'avons clairement aucune compétence technique s'agissant de sujets un peu nouveaux.

Sur certains appels à projets, nous avons l'habitude, nous les faisons déjà. Finalement, c'est comme si c'était dans le programme, cela se passe très bien. Puis sur d'autres, c'est un peu le bazar.

**Mme la Présidente :**

En même temps, c'est un peu notre travail d'opérateur de l'Etat au service de l'administration d'être réactif. Je trouve personnellement que souvent, nous ne le sommes pas assez. Toutefois, à l'agence de l'eau, il paraît que c'est magnifique.

**Mme ROUSSET :**

Je peux vous dire qu'en tant qu'opérateur local, j'ai pu voir la réactivité des services qui ont été extrêmement sollicités. Ils l'ont été d'une part par les services de l'Etat, le préfet de Haute-Loire notamment ainsi que les différentes sous-préfectures, mais aussi par les différentes collectivités qui ont reçu le message et qui se sont mobilisées pour aller dans les actions et dans les appels à projets.

J'ai apprécié ce système d'appel à projets. J'ai trouvé que l'on pouvait avoir une définition plus pragmatique et plus proche des problématiques de terrain et répondre de façon agile aux enjeux. La difficulté reste qu'il faut faire une présentation de ces appels à projets pour qu'ils soient connus. Cela oblige effectivement à quelques discussions. Nous avons travaillé de concert avec les

services de l'Etat et les services d'ingénierie. Il y a eu vraiment une superbe écoute de nos agents. Il faut le signaler et je les en remercie encore.

**Mme HAAS :**

Je voulais revenir sur les appels à projets sur la renaturation des villes et villages, la reconquête de la biodiversité, la gestion de l'eau à la parcelle et la déconnexion. En effet, les appels à projets sont très bien. Cela met néanmoins nos collectivités en compétition les unes avec les autres. Ce n'est pas à sous-estimer parce que nous ne sommes pas égaux.

Je suis à Tours. Nous avons des services, nous avons tout ce qu'il faut mais dans les communes rurales, c'est beaucoup plus difficile. Or, il n'y a aucune raison que les communes rurales ne puissent pas bénéficier de ce travail. Par exemple, tous les enfants vont à l'école si l'on parle juste des cours végétalisées. Elles sont dans toutes les petites communes. Pourtant, on n'a pas toujours les moyens pour engager les études pour pouvoir présenter un dossier.

Ainsi, j'engage vraiment l'agence de l'eau, et le fonds vert puisque c'est très lié, à mettre beaucoup plus de sous. C'est une demande de nos concitoyens, qu'ils soient en milieu urbain ou en milieu rural. Cela a été rappelé par M. Albert. Puis, c'est une demande réelle d'adaptation de nos villes et villages au dérèglement climatique notamment, que ce soit la gestion de l'eau mais aussi les îlots de chaleur urbains qui sont partout finalement et non pas uniquement dans l'hyper urbanisation.

**Mme la Présidente :**

Je partage totalement ce qui vient d'être dit. L'avantage des appels à projets, c'est que tout le monde peut courir. Le désavantage, c'est que tout le monde ne court pas à la même vitesse, ce qui n'est pas une bonne chose.

Dans le fonds vert, il y a des crédits mobilisables pour l'ingénierie pour les collectivités. Deuxièmement, il y a les services de l'Etat avec la disponibilité qu'ils ont. Pour les sous-préfectures, il faut un niveau de technicité qu'elles n'ont pas forcément. Ce que les sous-préfets savent faire, c'est mettre tout le monde autour de la table et chercher à réunir les pans du manteau mais après, ils ne sont pas omniscients. Pour les collectivités, il y a les marchés publics d'ingénierie de l'ANCT qui, dans mon département (Le Loiret), sont très peu utilisés souvent parce qu'ils ne sont pas assez connus. Nous avons donc quelque chose à faire pour aider les élus à s'emparer du sujet mais logiquement, cela permet de financer jusqu'à 100 % des études.

**M. BRULE :**

Je veux ajouter deux points. Concernant la capacité des collectivités, ce dont nous nous rendons compte souvent, c'est qu'il y a une offre d'ingénierie assez disponible sur la partie « études ». Il est vrai que sur la partie « assistance à maîtrise d'ouvrage », il peut parfois y avoir une difficulté pour les petites communes. Nous essayons de les aider le mieux possible. Ce sont beaucoup les collègues des DDT qui sont à la manœuvre sur ce sujet.

A propos du fonctionnement du fonds vert qu'il faut distinguer des processus plus classiques qui existaient déjà à l'agence de l'eau, nous nous étions effectivement posé la question des appels à projets. En réalité, nous n'avons pas fonctionné, sur la partie « fonds vert » stricto sensu, c'est-à-dire biodiversité et renaturation fonds vert, sur des appels à projets mais sur un fil de l'eau. La raison, c'est qu'assez vite, nous avons eu des confirmations d'une poursuite ou d'une pérennisation des lignes de ce fonds vert. Du coup, nous n'étions pas sur du *one shot*. Nous pouvons donc gérer, dans la durée, le fait qu'il y ait des communes qui arrivent plus rapidement que d'autres. Toutefois, ce n'est pas perdu pour celles qui ont mis plus de temps puisqu'il y a une nouvelle enveloppe 2024.

C'est ainsi que nous avons travaillé à partir du moment où nous avons eu des garanties sur la poursuite du fonds vert qui est effective. En tout cas, maintenant, il n'y a plus de suspens sur la reconduction du fonds vert.

**Mme BERNARD :**

Je m'inquiète juste du montant. J'entends bien que c'est pérennisé mais nous voyons bien que si l'on passe de 30 projets à 129 projets, il va y avoir une concurrence assez acharnée. C'était la raison principale de mon intervention. J'ai bien compris que le fonds vert est pérennisé.

**Mme la Présidente :**

S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets au vote les trois délibérations en bloc. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Sélection des initiatives de l'appel à initiatives pour la lutte contre les émissions de macrodéchets plastiques dans l'eau (2<sup>ème</sup> phase).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques)**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-116 du 9 novembre 2023.**
- *Relèvement de l'enveloppe de l'appel à projets 2023 pour la renaturation des villes et des villages.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques)**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-117 du 9 novembre 2023.**
- *Reconduction sur 2024 de trois appels à projets du plan de résilience de bassin 2023-2024 : appel à projets 2024 pour la renaturation des villes et des villages, appel à projets 2024 « sobriété des usages en collectivités et en entreprises », appel à projets 2024 pour le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes et saisine du comité de bassin pour avis conforme.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques)**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-118 du 9 novembre 2023.**

**M. ALBERT :**

Nous sommes sur le lancement d'un appel à projets 2024 pour l'accompagnement de plans nationaux d'action. Le lancement a pour motif de contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et pour avoir de bons résultats déjà sur le premier appel à projets. La période de candidature est du 15 novembre 2023 au 15 février 2024. Les actions attendues portent sur la restauration des habitats, l'acquisition foncière de milieux humides et les études préalables.

Nous vous proposons donc de relancer un nouvel appel à projets. Cela revient un peu tous les ans. La délibération et le règlement se trouvent à la page 214.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Appel à projets 2024 pour l'accompagnement des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques)**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-119 du 9 novembre 2023.**

## **PARTENARIATS : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENTAL LOIR-ET-CHER**

Point « programme » n°4 de l'ordre du jour

### **M. ALBERT :**

Nous sommes sur la convention de partenariat avec le département du Loir-et-Cher qui comprend cinq aires d'alimentation de captage. Nous savons combien la protection de la ressource et la reconquête de la qualité de l'eau ont leur importance. Cet avenant va permettre de renforcer les liens entre les départements et les collectivités, d'avoir une cohérence d'actions déployées sur le département. Puis, nous avons un engagement financier des collectivités sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions. En l'occurrence, on vous propose 1 ETP supplémentaire, un poste supplémentaire qui portera à 11,7 le total des ETP sur ce département, ce qui devrait permettre d'avoir une cohésion départementale des collectivités et un renforcement de l'action. La délibération se trouve à la page 234.

### **Mme la Présidente :**

Y a-t-il ou des questions ou des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Modification de la convention de partenariat 2022-2024 avec le département de Loir-et-Cher et l'Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher. Financement en 2024 de 1 ETP supplémentaire pour l'appui aux collectivités dans le déploiement des programmes d'action sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-120 du 9 novembre 2023.**

## **REVISION DES ENVELOPPES CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CAB) ET MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) 2023 ET 2024 DANS LE CADRE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN)**

Point « programme » n°5 de l'ordre du jour

### **M. ALBERT :**

Nous sommes sur la révision des enveloppes de conversion à l'agriculture biologique et sur les mesures agroenvironnementales et climatiques 2023 et 2024. C'est un sujet que nous avons passé et repassé en programme suivant les dispositions qui sont prises et qui vont amener à un arbitrage interministériel, avec une nécessité aujourd'hui de monter l'enveloppe de 10,4 M€ pour la CAB et les MAEC pour la période 2023-2024.

La commission approuve surtout l'équité entre les régions qui bénéficient toutes maintenant d'un cofinancement à 50 %. C'est une reconnaissance du travail de l'agence sur les territoires et cela apporte une équité. Elle prend acte de l'arbitrage interministériel qui, s'il va dans le bon sens, mobilisera une somme non négligeable de plus de 10 M€, d'où l'importance d'avoir des recettes supplémentaires et une augmentation des redevances.

Les besoins complémentaires pour les MAEC étaient importants également sur les régions.

En l'occurrence, il vous est proposé trois délibérations. La première (page 238) concerne les enveloppes régionales maximum de la CAB. Il s'agit d'abroger le droit à engager des investissements parce que les régions le prennent déjà sur leur fonds propre.

La délibération page 241 concerne l'enveloppe complémentaire de 10,4 M€ et le taux de 50 % de cofinancement pour les régions.

La délibération page 243 porte sur la CAB (conversion à l'agriculture biologique) pour pouvoir la financer en dehors des contrats territoriaux.

Puis, nous avons un énième tableau de répartition. J'ose espérer que c'est le dernier mais je n'en suis pas si sûr. Il est toujours compliqué de caler ces enveloppes avec les régions par rapport aux demandes qui existent sur les territoires. Néanmoins, nous avons bien avancé sur le sujet. Nous aurons peut-être à voter ce tableau encore une fois.

#### **M. DEGUET :**

Je vais faire une explication de vote parce que je n'ai pas le même vote sur les trois délibérations. Sur cette question, nous avons suivi le dossier à peu près à chaque commission et à chaque commission, on avait des changements de règles sur les répartitions. Je comprends tout à fait que cela se fasse mais à partir d'un certain moment, quand je ne comprends plus du tout, je ne vote pas pour, je m'abstiens. Je comprends tout à fait les besoins. Je comprends la façon dont cela se passe. Cela finit par se répartir après des à-coups, avec certaines régions qui voulaient reporter sur l'année suivante. Ensuite, on ne reporte plus. Puis, on a remis de la fongibilité inter-régions.

Il ne s'agit pas de refaire le débat complètement mais je me suis retrouvé dans une commission où des gens disaient qu'ils ne comprenaient plus du tout mais finalement, ils votaient quand même pour. J'ai plutôt tendance, quand je ne comprends pas du tout, à m'abstenir. Je vais donc m'abstenir sur les deux premières.

Par contre, sur la dernière qui permet d'aller en soutien sur la CAB, y compris quand on n'a pas de contrats territoriaux, je suis favorable à cette mesure parce que c'est toujours intéressant pour la biodiversité. Je m'abstiendrai donc sur les deux premières et je voterai pour sur la troisième.

#### **M. ALBERT :**

Nous avons, avec les régions, des éléments de difficulté par rapport aux demandes de terrain. Elles ont également du mal à se mettre en perspective quand on démarre une nouvelle programmation. Certes, c'est compliqué mais parfois, il faut faire preuve d'agilité.

La fongibilité permet d'agir fortement. J'évoquais la région Aquitaine où, sur l'ancienne programmation, des enveloppes MAEC ont été mises sur la CAB. Cela va donc dans un sens comme dans l'autre. Il est parfois important de s'adapter aux territoires.

Après, je peux comprendre qu'après un premier tableau, puis un deuxième, puis un troisième, c'est compliqué. Toutefois, sur les deux autres délibérations, tout le monde a approuvé les 10,4 M€ supplémentaires et le taux à 50 %.

#### **M. GUTTON :**

En complément, je souhaite rappeler une demande du président de la commission Programme mais qui répond déjà à une demande de M. Deguet. Nous allons revenir devant la commission Programme du 28 novembre. J'ai adressé aux cinq régions les plus concernées un nouveau courrier pour que les directeurs et les directrices régionaux nous refassent un point sur les besoins. Il y a la difficulté en plus d'un outil informatique qui n'est pas entièrement opérationnel aujourd'hui. Les Draaf commencent à nous répondre. J'ai reçu la réponse de la région Centre-Val de Loire et de la région Nouvelle-Aquitaine. Nous reviendrons le 28 novembre pour vous faire un point et pour voir les fongibilités qui seraient nécessaires pour un premier engagement cette année.

De toute façon, nous ferons l'engagement en deux temps, donc nous pourrons refaire un point également au début de l'année 2024 pour l'engagement complémentaire. Ce sera bien fait en transparence devant les administrateurs.

#### **Mme HAAS :**

Je voterai pour mais il est vrai que je ne comprends rien. Je ne comprends pas du tout par exemple pourquoi la région Centre-Val de Loire est sur une enveloppe régionale maximum de

1,8 M€ alors que la Bretagne est sur 8,3 M€. Bref, je pense que ce serait utile à un moment d'avoir quelque chose notamment pour les élus parce que nous apprenons. Je suis élue régionale. Là, franchement, je pense que nous avons besoin de billes pour comprendre comment tout cela se gère. S'il est possible que l'agence l'organise, ce serait formidable.

**Mme la Présidente :**

Vous avez raison. Si l'on ne comprend pas, il faut qu'on y revienne. Le représentant de la Draaf peut nous en dire deux mots. Nous y reviendrons aussi la prochaine fois.

**M. GUTTON :**

En revanche, la façon dont les Draaf gèrent les choses en région peut être variable. Cela explique que nous puissions nous retrouver dans une région qui a fait l'actualité nationale sur le sujet avec des demandes qui explosent, là où d'autres ont des demandes adaptées aux enveloppes que nous avons fixées ensemble. Quand je dis « ensemble », c'est l'Etat en tant qu'autorité de gestion sur le Feader, donc l'Etat avec ses crédits Feader, et les agences de l'eau avec ses crédits également. Je pense que ce serait bien que lors de la réunion de la commission Programme du 28 novembre, nous puissions revenir un petit peu sur la façon dont c'est géré.

Nous avons nos modalités globales « bassin » mais après, comme il y a une gestion régionale des aides de la PAC, cela peut différer, notamment dans l'articulation entre la Draaf, avec la commission régionale agroenvironnementale et climatique où la Région joue un rôle important en tant qu'ancienne autorité de gestion, et les porteurs des PAEC (projets agroenvironnementaux, climatiques et territoriaux). Là, je pense que les choses ne se passent pas forcément partout de la même façon. Il serait intéressant d'y revenir, que l'on comprenne pourquoi cela explose dans certaines régions et pas dans d'autres, pour répondre à la question de Mme Haas.

**M. WALCH :**

Je confirme que d'une région à l'autre, les problèmes ne sont pas les mêmes, que la manière d'approcher les sujets n'est pas forcément la même. Effectivement, il peut y avoir des variabilités, par exemple entre la région Centre-Val de Loire et la région Bretagne où les options prises n'ont pas été tout à fait les mêmes au départ. Je suis d'accord pour faire, le 28 novembre, un exposé sur la manière dont cela fonctionne, peut-être en prenant deux ou trois exemples sur chacune des régions pour permettre aux administrateurs de mieux comprendre la manière dont cela peut marcher.

**Mme BERNARD :**

Sur ce point, je prends la défense des Draaf, malgré que je sois élue régionale. Comme vous l'avez indiqué, M. le Directeur, nous sommes dans une nouvelle programmation et pourtant, cela se passe beaucoup mieux qu'il y a cinq ans. A un moment, il faut aller chercher du positif dans ce que nous sommes en train de vivre, sinon nous n'allons pas y arriver.

Je voudrais vous dire que les Draaf sont au travail. Dans les régions, globalement, elles sont en discussion avec les conseils régionaux. Il y a deux niveaux dans la discussion que nous avons. Il y a les membres ici qui comprennent bien l'articulation dont on parle. Certes, c'est compliqué. Il y a donc ce travail à faire au sein de l'agence de l'eau et probablement de la commission Programme. Par contre, je souhaite indiquer que mes collègues vice-présidents délégués à l'agriculture – ce sont plutôt eux qui sont concernés par le sujet – sont en discussion avec les Draaf aujourd'hui au niveau des régions. Ce sont plutôt de bonnes discussions.

Il faut que nous fassions attention sur ce dossier. Là, c'est la représentante des conseils régionaux qui vous parle. Effectivement, il existe de grosses différences dans la façon de gérer l'enveloppe et le catalogue MAEC en 2023. En l'occurrence, il faut faire attention à ce que les bons élèves ne soient pas sanctionnés.

Nous avons pris le temps, notamment au niveau de notre région, de resserrer le programme. Je pense que nous ne serions pas plus sanctionnés que d'autres. Pour Centre-Val de Loire, je me suis informé sur la raison pour laquelle je ne voyais pas de montant. J'en ai parlé tout à l'heure. Apparemment, il n'y a pas de besoin au niveau de la CAB. Il faut que nous mesurions tout cela.

Il faut que ce soit juste pour chaque région. Il ne faut pas que des régions qui ont de gros besoins en millions d'euros soient les grosses gagnantes au détriment des bons élèves. Sincèrement, aujourd'hui, avec les informations que j'ai eues, je suis plutôt rassurée. Par contre, il faut que nous soyons prudents. Là, j'ai eu des informations en ligne. Sachez qu'à l'Assemblée nationale, le dossier MAEC est aujourd'hui un des dossiers qui remontent, avec certaines régions, pour qu'on puisse libérer et compenser les crédits. Aujourd'hui, au niveau des conseils régionaux, les VP agri sont normalement dans la boucle.

**Mme la Présidente :**

Nous sommes sensibles à vos propos. Nous voulions également exprimer la même chose.

**M. ALBERT :**

Tout cela est complexe. Je comprends les réserves de Mme Haas vis-à-vis des critères qui ont été mis à un moment donné et qui sont toujours d'actualité. On n'a peut-être pas assez réexpliqué ce qui a amené aux enveloppes.

Certes, aujourd'hui, il est plus facile de travailler avec les directeurs de la Draaf. Néanmoins, j'ai eu un coup de colère avec notre directeur de Draaf régional. Je pense que cela a porté ses fruits. Les PAEC sont entendus. Les porteurs de projets sont entendus un peu mieux. Le fait d'avoir une enveloppe supplémentaire va permettre d'avancer sur le sujet.

Néanmoins, il faut effectivement être vigilant, notamment vis-à-vis des enveloppes 2024 et de la possibilité de prendre sur l'enveloppe 2024 pour 2023. Après, il ne faut pas non plus que nous fassions de la fongibilité sur ceux qui pourraient prendre plus à un moment donné. Nous allons voir sur les années à venir comment nous allons travailler le sujet.

**Mme la Présidente :**

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Financement de la conversion à l'agriculture biologique (CAB) des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des investissements agroenvironnementaux : définition des enveloppes maximales régionales de droits à engager en 2023.*

- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 abstention de M. Deguet, 1 non-participation au vote de M. Marques).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-121 du 9 novembre 2023.**

- *Révision des enveloppes conversion à l'agriculture biologique (CAB) et mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) 2023 dans le cadre du plan stratégique national (PSN).*

- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 abstention de M. Deguet, 1 non-participation au vote de M. Marques).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-122 du 9 novembre 2023.**

- *Projet de modification du document de cadrage du 11<sup>e</sup> programme pour financer la conversion à l'agriculture biologique (CAB) sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne et sollicitation de l'avis conforme du comité de bassin.*

- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-123 du 9 novembre 2023.**

**M. GUTTON :**

Je veux juste signaler qu'il y a deux délibérations qui nécessitent de passer devant le comité de bassin. Je profite de la présence du président du comité de bassin qui nous a rejoints pour le point concernant le bassin versant de la Sèvre niortaise pour le rappeler.

Il faut que nous lancions une consultation écrite du comité de bassin dans la foulée à la fois sur la mise en place des trois appels à projets pour 120 M€ en 2024, mais également sur cette question d'élargissement de l'éligibilité de la conversion à l'agriculture biologique sur tout le bassin, là où jusqu'à présent, on le limitait aux territoires de nos contrats territoriaux.

Ces deux délibérations doivent faire l'objet d'une consultation pour revenir devant le conseil d'administration – vous êtes habitués à la procédure d'avis conforme – de façon à ce qu'au mois de décembre, vous puissiez délibérer à nouveau définitivement sur cette modification du programme d'intervention.

**Mme la Présidente :**

M. Burlot, président du comité de bassin, est avec nous en distanciel pour présenter l'évaluation indépendante du protocole de la Sèvre niortaise Mignon 2019-2021. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de lui céder la parole maintenant avant de revenir sur le point relatif aux aides.

## **RETOUR SUR LA MISSION DU COMITE DE BASSIN SUR LA SEVRE NIORTAISE**

**Mme la Présidente :**

Je remercie le président Burlot pour tout le travail d'écoute et de médiation qui a été conduit. Je vous donne la parole.

**M. BURLOT :**

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'accepter de bouleverser votre ordre du jour pour me permettre de vous présenter rapidement l'état d'avancement des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de la Sèvre niortaise Mignon.

Je vous informe que Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, a reçu les présidents de comités de bassin cette semaine pour parler du fonds « eau », du soutien à l'agriculture et aux transitions et des financements nouveaux des agences de l'eau. Cela a été l'occasion de parler de l'évolution des MAEC et de tous les financements que nous devons apporter au monde agricole dans la future contractualisation.

Il y aura un grand débat sur le sujet. Encore une fois, le bassin Loire-Bretagne, qui a le plus grand périmètre hydrographique de France – nous représentons quasiment 30 % du territoire national –, a le plus faible montant de redevances. Pourtant, nous avons un périmètre agricole très important. Pour comparaison, nous sommes à 380 M€ de redevances, avec 30 % des territoires, alors que Seine-Normandie a 20 % du territoire et 900 M€ de redevances. Vous imaginez bien qu'on ne part pas avec les mêmes arguments financiers.

J'en appelle à la solidarité nationale, notamment par rapport au soutien à l'agriculture et aux MAEC. Il faudra sans doute tenir compte de ces spécificités du bassin Loire-Bretagne. Je partage les propos de M. Albert tout à l'heure sur le sujet.

Nous avons voté la motion lors du dernier comité de bassin. Nous pouvons tous nous féliciter des termes de cette motion et du vote quasi unanime. Je rappelle que cette motion nous fait tous progresser sur le sujet de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique. Il est vrai que nous n'aurons pas demain les mêmes approches du stockage de l'eau que nous avons eues dans ce dossier de la Sèvre niortaise. Nous sommes un peu dans une période de transition.

En tout cas, la motion qui a été votée et qui a d'ailleurs été assez largement reprise par le comité de bassin Adour-Garonne fera référence en matière de conditions d'accès au stockage de l'eau. Je pense que nous pouvons tous nous féliciter des avancées collectives que nous avons obtenues.

Maintenant, il s'agit d'essayer d'apporter une contribution à cette phase 1 du dossier de la Sèvre niortaise. Cette évaluation indépendante avait été souhaitée par le comité de bassin. Vous avez accepté, Mme la Préfète, de la financer et je vous en remercie. Maintenant, il s'agit de voir si à travers cette étude d'évaluation, un certain nombre de recommandations pourraient être proposées aux acteurs du protocole pour faire évoluer et renforcer la concertation et l'appropriation du sujet.

Merci de nous avoir permis de rendre compte de ce travail. Je laisse Hervé Gilliard présenter les principales conclusions. Puis, je dirai quelques mots à la fin. Je pense que l'intérêt de tous, c'est que nous sortions de cette tension extrême que nous avons tous vécue et regrettée autour de la Sèvre niortaise et que nous essayions de construire des propositions que nous partageons pour l'avenir.

### **M. GILLIARD :**

Je vais vous présenter de façon très synthétique les résultats de l'évaluation indépendante qui a été réalisée par le bureau d'études Ecodecision. Il n'a pas pu être présent aujourd'hui, donc je prends sa place. Je vais essayer d'être le plus fidèle possible à une restitution qu'il a faite récemment à la mission d'écoute du comité de bassin.

Pour commencer la présentation, je vais faire quelques rappels sur ce qui a été demandé au bureau d'études, à savoir trois grands blocs :

- une analyse du contexte pour mieux comprendre le contexte à la fois agricole mais aussi le contexte en termes de partage de la ressource ; il était important d'avoir des éléments factuels sur la question ;
- une analyse critique des engagements qui sont prévus dans le protocole et qui ont été déclinés dans le contrat territorial de gestion quantitative de la Sèvre niortaise Mignon ;
- formuler des recommandations sur les clés de réussite du projet de territoire, en tout cas la suite d'un CTGQ sur ce territoire.

Comment le bureau d'études a-t-il réalisé son travail ? Il a procédé en deux temps. Il a, en parallèle, réalisé des entretiens avec des acteurs clés, des structures importantes du territoire dans le courant du mois de juin. Vous les avez dans le tableau, donc je ne vais pas toutes les décrire.

Il y a eu aussi des analyses de données statistiques et de documents. En l'occurrence, il s'appuyait sur le travail de bilan du CTGQ Sèvre niortaise Mignon réalisé par les porteurs de projets que sont la chambre interdépartementale de l'agriculture et la coopérative de l'eau 79. A l'époque du travail, le bureau d'études a eu accès à une version provisoire. Il y a eu une nouvelle version encore récemment mais le bureau d'études s'appuyait sur une version provisoire de ce bilan.

Concernant le territoire, pour relier les idées des personnes qui sont un peu loin du territoire des Deux-Sèvres, la zone grisée correspond aux territoires du CTGQ Sèvre niortaise Mignon. Ce CTGQ appartient en quasi-totalité au département des Deux-Sèvres et également au périmètre du Sage Sèvre niortaise – Marais poitevin. C'est un territoire plutôt rural. La population est principalement concentrée à Niort. Pour ce qui est du partage de l'eau – je parle du prélèvement et non de la consommation –, c'est principalement moitié AEP et moitié « irrigation ».

A ce stade, je précise que je parle du territoire du contrat territorial. C'est un territoire marqué par un certain nombre d'altérations, avec une très grande majorité de masses d'eau qui sont en mauvais état. C'est notamment lié au déséquilibre quantitatif entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource. Cette situation s'est traduite depuis 1994 par la reconnaissance de ce déficit structurel au travers d'un classement en zone de répartition des eaux et également la disposition 7C4 du Sadge concernant la gestion du Marais poitevin et en particulier les effets des prélèvements en nappe périphérique sur le Marais poitevin et son fonctionnement.

Concernant le contenu du protocole et les éléments de ce protocole qui sont déclinés dans le CTGQ Sèvre niortaise Mignon, il y a deux grands volets.

Le premier volet est relatif à des engagements individuels et collectifs que les agriculteurs du bassin, en particulier les irrigants, doivent prendre et qui concernent principalement une évolution de leurs pratiques culturales vers des pratiques plus agro-écologiques, vers des pratiques plus économes en eau, vers une limitation de l'utilisation des phytosanitaires, des pratiques aussi pour

favoriser la biodiversité aquatique ou encore pour favoriser et faciliter le suivi et le contrôle de ces pratiques. Ces engagements individuels et collectifs sont en quelque sorte des contreparties auxquelles les agriculteurs doivent souscrire pour pouvoir accéder aux volumes qui sont alloués sur ces territoires.

Le deuxième grand bloc du protocole, c'est la création de retenues de substitution – les deux blocs sont liés –, avec comme objectif le stockage de l'eau en hiver pour permettre une diminution des prélèvements en période de basses eaux à des moments critiques pour les usages et pour la biodiversité.

Pour être un peu plus spécifique et fixer les idées sur cette partie « volume et retenues de substitution », dans le cadre du protocole, il y a eu un accord collectif sur le fait de faire des efforts sur les quantités à prélever, avec une cible qui a été fixée à 12 millions de mètres cubes de prélèvement sur l'année, avec une répartition entre l'été et l'hiver. Pour l'été, la cible est fixée à 6 millions de mètres cubes. Le bureau d'études a mis quelques références. Cela correspond à des baisses assez significatives par rapport à 2003 et 2015 de manière à limiter les pressions l'été. Quant au stockage hivernal, il est fixé à 6,2 millions de mètres cubes en hautes eaux par la mise en service de 16 retenues de substitution. C'était un des objectifs du protocole.

Aujourd'hui, la tranche 1 concernant 6 retenues de substitution est engagée et correspond à 2 millions de mètres cubes. Plus précisément, 2 retenues de substitution sont mises en service, ou sont en cours de l'être, une proche de Mauzé-sur-le-Mignon et une à Sainte-Soline.

Je vais dire un dernier mot sur le contexte pour mettre l'accent sur la dynamique qui existe sur ce territoire. Il y a un grand nombre d'acteurs qui œuvrent dans le domaine de l'eau sur différentes thématiques. En témoigne le fait que toutes les thématiques sont couvertes aujourd'hui par des contrats territoriaux. Nous voyons d'ailleurs cette dynamique au travers des montants d'aide de l'agence qui ont été engagés entre 2015 et 2022 spécifiquement sur ce bassin, à savoir 60 M€. Nous voyons en l'occurrence que l'un des premiers postes de dépense correspond à la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées que vous connaissez au travers du libellé « les systèmes d'assainissement prioritaire », donc le poste de gestion quantitative. Le deuxième arrive à hauteur de 17 % de ce montant-là. Cela correspond à l'engagement de la tranche 1 qui a été décidée en 2020.

J'en viens maintenant à l'analyse des engagements en tant que tels, en commençant par rappeler quelques éléments de logique et de méthode du protocole et de ce qui est décliné dans le CTGQ.

Je rappelle tout d'abord que le contrat territorial est un outil parmi d'autres pour décliner ce protocole. Il y a aussi, comme outils de déclinaison, le règlement intérieur de l'OUGC et le schéma directeur relatif à la préservation de la biodiversité aquatique et terrestre.

Le deuxième aspect, c'est que ce contrat territorial comprend l'obligation d'engagement individuel. Il faut souligner un point spécifique, c'est que cette obligation est faite dès lors que des réserves sont en service. C'est une logique spécifique pour l'obligation d'engagement individuel dès lors que les réserves sont en service.

Cette logique est reprise dans le règlement intérieur de l'OUGC qui spécifie que tous les volumes qui sont alloués aux irrigants sont conditionnés au respect des engagements. Il y a ensuite un suivi relativement précis de ce respect-là. Cette logique est un point important pour comprendre les résultats que je vais vous présenter.

Il y a donc un bloc « engagements individuels » et un bloc « engagements collectifs ». J'ai mis quelques exemples d'engagements collectifs qui concernent l'ensemble de la profession agricole, parfois les irrigants. Cela se traduit par exemple par des accompagnements vers de l'agriculture biologique, un appui à des économies d'eau ou à l'objectif de baisse de 50 % de l'indice de fréquence de traitement à l'échelle du territoire. Cet engagement collectif concerne toutes les exploitations, irrigantes et non irrigantes.

Je souligne que la déclinaison du protocole a mis un certain temps. En effet, le protocole a été signé en 2018 alors que les éléments de méthode et les derniers objectifs n'ont été finalisés que fin 2020.

Je ne vais pas décrire et détailler le tableau. C'est simplement pour vous montrer que le montage des engagements individuels et collectifs est assez complexe. Il y a un grand nombre d'engagements, avec des connexions entre les engagements individuels et collectifs. Dans certains cas, les engagements collectifs sont le résultat d'une mise en œuvre d'engagements

individuels. Nous avons des connexions et des vases communicants entre les deux. Nous vous mettrons à disposition le diaporama et vous aurez l'occasion de regarder plus précisément.

Je vais aller assez rapidement sur les quelques résultats de mise en œuvre d'engagements qui ont été souscrits. Je commence par vous donner des éléments sur les irrigants concernés par la tranche 1 qui était engagée. Nous avons des résultats positifs sur cette tranche 1. Tous les diagnostics qui étaient prévus ont bien été réalisés par les irrigants. Pour les retenues qui sont aujourd'hui mises en service, ou en cours de l'être pour le cas de Sainte-Soline, tous les engagements ont bien été signés par les irrigants conformément à la logique définie dans le protocole.

Ensuite, quand on s'intéresse au contenu des engagements qui sont pris, en l'occurrence le bureau d'études a constaté des engagements relativement peu ambitieux. Il prend l'exemple du choix qui a été majoritairement fait de la mesure « rotation de trois cultures sur cinq ans ». 46 exploitations sur 56 sont concernées. C'est relativement peu ambitieux dans le sens où la mesure est globalement proche de la conditionnalité PAC et qu'elle est relativement plus aisée à mettre en œuvre que d'autres.

L'une des analyses partielles qu'a faites le bureau d'études, c'est le fait que ce manque d'ambition est peut-être lié au risque perçu par l'agriculteur qui prend des engagements dans le cadre de ce protocole, sachant que ces engagements sont ensuite repris dans le règlement intérieur de l'OUGC. En gros, les volumes sont conditionnés au respect de ces engagements. Il y a donc un certain risque pour les agriculteurs de prendre des engagements trop ambitieux. C'est une analyse partielle qui reste à vérifier mais en tout cas, c'est un des aspects qui ont été mis en avant.

Sur les engagements collectifs, nous avons quelques exemples de résultats. Concernant le premier bloc de résultats positifs, nous avons pris l'exemple de la retenue de Mauzé-sur-le-Mignon où la cible de plantation des haies a été globalement réalisée (6 km de haies pour une cible de 7,5 km), donc une dynamique est en œuvre.

L'autre exemple de résultat positif, c'est que dans le cadre du protocole, il avait été décidé de mettre en place un observatoire des pratiques agricoles et de la biodiversité. Pour cela, un gros travail de préparation a été réalisé, y compris un travail de structuration de la donnée, notamment pour permettre de suivre les engagements des irrigants concernés par les premières retenues mises en service. En revanche, nous verrons que le travail sur l'observatoire n'a pas totalement abouti, notamment sur la partie « valorisation et communication vers le grand public », ce qui pour le coup constitue un aspect négatif.

Nous avons eu quelques résultats positifs mais également des résultats qui sont moins positifs, en l'occurrence certains engagements qui sont peu tenus ou alors des engagements pour lesquels le bureau d'études n'a pas eu de retour d'information.

Premier exemple, dans le cadre du protocole, il est demandé à ce que tous les irrigants concernés réalisent des diagnostics. C'est un des engagements qu'il faut faire avant la mise en service des retenues. Au moment de l'évaluation indépendante, 91 diagnostics sur les 200 prévus avaient été réalisés même si pour la tranche 1, 100 % des diagnostics ont été faits.

L'autre résultat un peu décevant concerne une conversion en bio sur un objectif de 40 irrigants. Puis, l'autre exemple porte sur le manque de retour d'informations concernant notamment l'engagement collectif de baisse de l'IFT de - 50 %. Au moment de l'évaluation, un travail de collecte de l'information était en cours. C'est quand même un suivi assez complexe pour essayer de calculer cette baisse de l'IFT. Au moment de l'étude, il n'a pas été possible de récupérer l'information sur cet objectif.

Quelques explications sont apportées par le bureau d'études. Le premier aspect que j'ai souligné tout à l'heure, c'est qu'il a fallu du temps pour décliner le protocole. Aujourd'hui, les retenues prennent du temps à se faire.

Puis, l'autre explication à souligner, c'est une mobilisation réduite de certains organismes professionnels agricoles qui étaient concernés par des engagements d'accompagnement vers la transition agro-écologique ou vers des formations. A minima, le bureau d'études n'a pas pu obtenir d'informations sur les engagements qui impliquaient certaines organisations de la profession agricole.

J'en viens maintenant aux recommandations. Là aussi, c'est une synthèse. Le diaporama comprend en annexe de manière plus exhaustive les différentes recommandations. J'en ai fait quelques extraits.

La première recommandation du bureau d'études est « de ne pas laisser tomber » – ce sont les termes utilisés par le bureau d'études – parce que sur le territoire, il y a quand même des enjeux importants en matière de diversité et de gestion quantitative. Il y a aussi le fait que le territoire comprend un grand nombre de prairies et qu'il existe un enjeu de maintien des exploitations de polyculture-élevage.

Puis, il y a eu un gros travail préparatoire réalisé. Je l'ai souligné tout à l'heure pour l'observatoire mais de façon plus générale, il y a eu une grosse mobilisation technique et politique. Arrêter serait – je reprends le terme du bureau d'études – du « gâchis ».

Pour autant, cela ne veut pas dire que c'est le statu quo. Il est nécessaire et essentiel d'intégrer les connaissances nouvelles et en l'occurrence les résultats de l'étude « hydrologie, milieux, usages et climat » qui est actuellement en cours sur le territoire.

Le deuxième bloc de recommandations est lié au constat que le contrat est complexe et long à décliner, c'est-à-dire qu'il décline le protocole mais il ne court que sur une période de trois ans. Or, les engagements, tels que je vous les ai présentés de manière très rapide, sont quand même très nombreux, complexes et comportent parfois un certain flou dans les cibles et dans les calendriers. Il est compliqué d'atteindre tous ces engagements et ces objectifs dans un délai de trois ans.

Le bureau d'études préconise, pour un nouveau contrat territorial de gestion quantitative, que les objectifs soient davantage précisés à la fois sur l'ambition, sur les cibles intermédiaires, sur les calendriers, mais également sur les moyens mis en œuvre, avec une différenciation selon que les objectifs sont adossés à l'avancement des retenues de substitution ou non, et avec un détail sur les objectifs par zone d'influence.

J'ai deux autres recommandations extraites du rapport du bureau d'études. Elles sont relatives à la communication qui a été identifiée comme le parent pauvre du bilan, avec une première question, à savoir : tous les acteurs ont-ils bien compris l'importance ou la portée du protocole et des objectifs ?

Il est préconisé d'avoir une expression beaucoup plus claire, non ambiguë et transparente des objectifs et de leur calendrier de réalisation auprès du grand public et également de travailler sur des indicateurs qui soient plus faciles à expliquer et sans doute plus faciles à suivre pour que l'évaluation du contrat soit plus aisée par la suite. Il a pris en l'occurrence l'exemple de l'indicateur de suivi de l'usage des produits phytosanitaires qui pourrait s'appuyer sur les quantités de substances actives vendues plutôt que sur un suivi de l'IFT.

La dernière recommandation que je propose de souligner, c'est la question de l'enjeu de l'intégration territoriale. Il y a un certain nombre de contrats territoriaux et d'actions de syndicats de production d'eau potable sur le territoire. Il sera intéressant d'améliorer l'efficacité ou la coordination entre ces différentes démarches de manière à pouvoir faire des économies d'échelle. En l'occurrence, cela pourrait se traduire par l'intégration de temps de coordination beaucoup plus fréquents et formalisés entre les cellules d'animation de ces différents contrats territoriaux.

Puis, dans le cadre de ces temps de discussion, il sera intéressant aussi de travailler sur l'articulation entre les calendriers de travaux pour justement améliorer l'efficacité des différentes démarches qui sont menées sur un territoire, à la fois sur les questions « eaux potables », sur les questions du milieu aquatique, mais aussi sur la question de la gestion quantitative.

Je vous ai présenté très rapidement l'évaluation indépendante. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup. C'était très intéressant et utile. Ce travail vise à éclairer les efforts qui sont faits et les possibilités de progression. M. Burlot, souhaitez-vous vous exprimer ?

**M. BURLOT :**

Je suis heureux que nous ayons pu faire cette évaluation indépendante. Incontestablement, elle viendra contribuer à nos réflexions pour l'avenir et pour les conditions de mise en œuvre des futurs programmes. Je pense que tout cela est bon pour tout le monde. Nous avons besoin, sur ces dossiers, de partage, de transparence et de compréhension mutuelle. Malheureusement, tout peut être sujet à discussion et à tension quand les choses ne sont pas bien dites. Nous avons donc intérêt à mettre tout cela à profit pour mieux agir demain. Je veux me féliciter de tout cela.

Nous présenterons également ce travail aux membres du comité de bassin mi-décembre. Je souhaite évidemment qu'il puisse être mis à profit des acteurs locaux s'ils veulent s'approprier les résultats pour essayer de toujours progresser dans la concertation. En tout cas, si cela peut être utile localement pour essayer de détendre l'atmosphère, notamment autour de cette première tranche, nous aurons tous réussi à apporter quelque chose au collectif.

Je ne vous cache pas que j'ai toujours beaucoup d'inquiétudes sur la réalisation de la fin de la première tranche. Je l'ai dit au ministre, M. Fesneau. Je pense que collectivement, nous avons loupé la communication autour de ce projet. Il faut que nous ayons l'honnêteté de le dire. Maintenant, tout cela doit nous servir. Je veux surtout éviter les batailles de l'eau sur tous les territoires demain, donc il faut que nous progressions collectivement sur ce sujet de l'adaptation et de l'atténuation du dérèglement climatique.

**Mme la Présidente :**

Vous pouvez vous exprimer mais nous ne rentrons pas dans un débat sans fin. En l'occurrence, il s'agit de la présentation d'un rapport réalisé par un bureau indépendant à la demande du comité de bassin. Après, cela ne vous empêche pas de rentrer dans le détail avec M. Gilliard ou avec M. Burlot. Je ne vous interdis pas de vous exprimer mais je ne veux pas que nous rentrions dans un débat.

**M. NOYAU :**

J'ai l'habitude d'être court et d'aller à l'essentiel. Le rapport met le doigt là où ça fait mal, là où il y a des choses à améliorer. Puis, il dit en même temps que ce serait dommage de laisser tomber. Maintenant, il faut continuer. Effectivement, il y a des problèmes de dialogue, donc il faut continuer à discuter. J'espère que tout le monde sera prêt à continuer à discuter sur le projet. Il faut vraiment que les locaux fassent ce qu'il faut là où il y a besoin d'améliorer et d'apporter des connaissances.

Les personnes ne s'engagent pas forcément. C'est compliqué. La conversion bio, dans un contexte assez lourd, ce sont des risques à prendre. Là, c'est un engagement collectif comme sur la réduction des IFT. C'est effectivement compliqué. C'est pour cela qu'Ecophyto ne marche pas non plus. Un engagement collectif, c'est tout le monde ensemble. Il n'y a pas d'engagement personnel. C'est à ce niveau que cela coince. On fait avec les moyens que l'on a. On ne trouve pas forcément d'autres solutions. C'est lié avec le reste, y compris l'ambition générale ou nationale sur la réduction des produits phytosanitaires.

**Mme la Présidente :**

Il est vrai que l'intérêt d'une évaluation indépendante, c'est de voir comment on peut faire mieux après, donc ce que vous dites est juste.

**Mme BERNARD :**

Tout d'abord, je remercie le collectif pour le travail. S'agissant d'une évaluation indépendante, le mot « indépendant » peut amener une force au dossier. Ce qui me manque vraiment – et j'y crois personnellement très fort pour ne pas être très loin du dossier avec d'autres missions –, c'est l'encouragement de travailler ce dossier d'une façon territoriale. Il serait intéressant que les membres de l'agence et du comité de bassin, nous encourageons tous les acteurs de ce territoire à se mettre autour de la table et à se rendre aux invitations des élus, notamment des maires. Cela me manque énormément dans les conclusions. C'est probablement la clé de la réussite.

**Mme la Présidente :**

Je pense que c'est une des recommandations pour l'avenir. Là, nous évaluons un protocole qui a été signé en 2018. Il faut que nous progressions. En tout cas, la motion qui a été votée en juillet pourra, à mon avis, soutenir le 12<sup>e</sup> programme.

**M. DORON :**

J'aurais trois points d'intervention, le premier pour indiquer que ces premiers éléments de conclusion consolident malheureusement le positionnement des structures associatives de pêche et de protection des milieux aquatiques des territoires concernés qui se sont retirées du protocole alors qu'elles l'avaient signé initialement et qu'elles se sont engagées en pensant que les engagements mutuels seraient respectés.

Le deuxième élément de mon intervention porte sur le fait de rediscuter sur le plan local et d'appeler tout le monde à revenir autour de la table. Le propos de Mme Bernard corrobore en ce sens, avec l'attente d'un encouragement vers les acteurs locaux à travailler ensemble et à revenir sur le plan territorial sur ces questions.

Par rapport à cela, j'étais sur le territoire pour organiser une réunion décentralisée de l'Union des fédérations du bassin Loire-Bretagne à la même date que le déplacement de la commission d'évaluation. Le soir même, quand bien même il y avait eu un engagement plus ou moins pris par le président de la Coop de l'eau, celui-ci s'est retiré sur une expression de la préfète du département des Deux-Sèvres et de la présidente du conseil départemental des Deux-Sèvres qui était loin d'aller vers la recherche à remettre les gens autour de la table.

Le troisième point qui m'intéresse en tant qu'administrateur, c'est que le CTGQ prévoyait dans son article 14 qu'à partir du moment où les engagements n'étaient pas respectés s'agissant d'un élément contractuel, cela revient à nous interroger collectivement sur le positionnement du conseil d'administration sur les financements acquis aujourd'hui et sur ceux à venir.

**Mme la Présidente :**

Avant de passer la parole à M. Deguet, je voudrais dire à M. Doron que la préfète des Deux-Sèvres, Emmanuelle Dubée, que je connais très bien depuis longtemps, est une femme courageuse. Ce qu'elle a à faire n'est pas facile. C'est une femme de dialogue. Elle a un grand sens du bien commun. Je doute que ce soit quelqu'un qui mette de l'huile sur les braises comme vous le dites, M. Doron.

**M. DORON :**

Je n'ai pas dit qu'elle mettait de l'huile sur la braise. Je dis simplement que le jour même de la mission et du compte rendu, alors que nous étions sur les territoires avec mes collègues, je peux vous assurer que l'effet d'annonce qu'il y a eu a été particulièrement contreproductif.

**M. DEGUET :**

Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir mais il y a un début de débat donc... Premièrement, je pense que les présentations, c'est toujours un peu compliqué. Par exemple, on dit qu'il faut continuer mais j'ai le texte complet qui indique que « le bilan peut paraître décevant ». Il faut regarder tous les éléments tels qu'ils sont.

Par ailleurs, la question qui était posée était la suivante : tous les engagements ont-ils été tenus ? A deux reprises dans le rapport, le bureau d'études indique de façon très précise que non, les engagements n'ont pas été tenus. Il faut dire ces choses. Il y a des explications, il y a des éléments, etc.

On peut dire aussi que les agriculteurs – il se trouve que nous faisons partie des personnes qui les ont entendus et qui sont allées discuter – n'ont pas souscrit parce qu'ils avaient trop peur qu'on leur enlève de l'eau. Or, l'idée du contrat, c'est justement que pour avoir de l'eau, on souscrit à des éléments. C'est cela qui a provoqué le début de la crise.

Deux choses ont provoqué le début de la crise. Nous représentons tous des associations qui avaient signé. La première chose, c'est qu'à un certain moment, quand nous avons regardé les engagements individuels des agriculteurs et que nous avons comparé avec les engagements collectifs qui étaient donnés, nous nous étions rendu compte que ces engagements individuels ne satisfaisaient pas les engagements collectifs. Un représentant éminent du conseil scientifique et technique s'est exprimé sur quatre colonnes dans la presse pour dire qu'on ne les atteint pas. Cela a fait que nos associations se sont estimées grugées réellement.

Il y a une deuxième chose qui a fait qu'elles se sont senties grugées. Au moment où elles continuaient à discuter, les bulldozers sont arrivés sur le terrain. C'est encore ce qui est en train de se dérouler. L'idée que l'on puisse penser qu'on va pouvoir commencer à avoir une discussion sereine, qu'on va essayer de regarder la suite tranquillement et que parallèlement, tous les cinq ou six mois sur les quatre dernières bassines qui restent, on va se retrouver avec des chantiers qui arrivent, vous n'imaginez quand même pas que c'est possible. Vous ne pensez pas que les associations vont venir en disant « je suis prête à discuter » alors que cela continue à se dérouler.

Ce sont ces deux responsabilités qu'il faut aller chercher. Nous vous avons posé cette question, Mme la Préfète, quand nous vous avons rencontrée. Vous nous dites qu'il n'y a pas de possibilité d'arrêter. Je pense que d'abord, c'est une décision politique, et qu'ensuite, si l'on veut chercher des décisions un peu administratives, ce n'est pas difficile d'en trouver. L'article 14-2 est explicite sur le fait que l'on peut interrompre si les engagements ne sont pas tenus.

Il y a aussi une délibération de 2020 qui repose sur une estimation de volume qui a déjà été invalidée par un arrêté du tribunal administratif. On n'a pas refait la délibération. On n'a pas non plus changé les prix. J'y reviendrai peut-être plus techniquement dans la commission des aides.

En tout cas, il faut dire ces choses. Le rapport complet de l'évaluation est effectivement très bien fait, il est mesuré, donc je souhaite vraiment qu'il soit communiqué. Il faut aussi que toutes les personnes que nous avons rencontrées aient la possibilité d'avoir un rendu de cette évaluation.

#### **M. GANDRIEAU :**

D'abord, il ne faut pas faire dire à l'évaluation ce qu'elle ne dit pas. C'est une évaluation indépendante qui a été sollicitée par Gilles Huet à Angers et qui a été reprise par M. Burlot. Je tiens à le remercier publiquement pour avoir porté cette évaluation et cette mission et d'avoir pu faire voter une motion à la quasi-unanimité, ce qui est très rare dans une instance comme la nôtre. Je tenais à replacer cela dans le contexte. Ce n'est qu'une évaluation à un temps T sur des lendemains de champ de bataille.

Des bilans de CTGQ vont se faire, qui vont être beaucoup plus complets. Certes, il y a des choses qui ne sont pas réalisées. On peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. On peut chercher partout les points négatifs ou les points positifs. Moi, je veux retenir les points positifs de ce travail qui est une pierre de plus pour apporter un peu de calme sur ce territoire où nous avons rencontré des acteurs qui sont dans un état lamentable psychologiquement et qui sont dans un lendemain de bataille. En l'occurrence, il est difficile de pouvoir se parler.

Je veux recadrer sur trois points essentiels, qui ne sont pas totalement dans l'évaluation et qui n'ont d'ailleurs pas fait l'objet d'une demande d'évaluation. Le premier point, c'est la gouvernance. Nous savons très bien qu'il y a un problème de gouvernance sur ce territoire et que l'on y travaille. Le deuxième, c'est la conditionnalité. Il est difficile de s'engager quand on sait que de toute façon, il y a des oppositions tellement fortes sur la création de réserves qu'elles ne pourraient pas se faire. Il y a un besoin de calme et d'avoir un programme déterminé. Je vous rappelle que les six premières sont dans un programme. Puis, le dernier point, qui est peut-être le plus important et le plus difficile à mettre en place et dont vous maîtrisez mal les outils, c'est le partage.

#### **M. BURLOT :**

Je ne vais pas reprendre les propos de M. Gandrieau et de Mme Bernard tout à l'heure mais le travail se poursuit. J'espère que tout cela va contribuer à un peu d'apaisement, en vous remerciant encore une fois, Mme la Préfète, de nous avoir permis de présenter ce travail devant le conseil d'administration.

**Mme la Préfète :**

Merci, M. le Président. Nous votons tous à l'unanimité pour l'apaisement. Nous allons reprendre le fil normal de notre ordre du jour. Je cède la parole à Mme Gallien que je remercie pour sa patience. Elle nous présente, en distanciel, les conclusions sur les aides.

**DECISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES**

Point « aides » n°1 de l'ordre du jour

**Mme GALLIEN :**

Bonjour à tous. Concernant la commission du 19 octobre, les engagements prévisionnels sous plafond s'élèvent à 277 M€, ce qui représente quand même 75 % des dotations de 2023. Lors de cette commission du 19 octobre, nous avons donné un avis sur des projets chiffrés à hauteur de 107,4 millions d'euros. C'est une des commissions des aides les plus élevées de ce 11<sup>e</sup> programme en termes de financement.

Nous avons quelques inquiétudes à la suite de la sortie du Covid et au regard de l'inflation qui touche les prix des matériaux et surtout de la flambée énergétique. Finalement, les années de sécheresse que nous avons subies, le fait que les médias se soient enfin emparés de cette question de l'eau et le fait aussi d'avoir eu ces appels à projets et ces plans de résilience font que l'ensemble des acteurs publics et privés se sont mobilisés. Cela a fait que nous avons atteint des sommes conséquentes au cours de ces commissions des aides.

Je remercie M. Albert d'avoir présenté préalablement au sein de ce conseil d'administration les adaptations nécessaires pour que nous puissions financer les dossiers qui nous sont présentés. En effet, il y a beaucoup de dépenses sur la question des eaux pluviales et de la renaturation des espaces en ville ou en petite ville, mais aussi sur la question des canalisations fuyardes. Vous avez sous les yeux, ligne par ligne, le programme après l'adaptation numéro 20.

Au cours de cette commission des aides, nous avons donné un avis favorable à l'unanimité pour les 6 contrats territoriaux 2024-2026 qui nous ont été présentés et qui concernent une partie des départements de la Vienne, de la Vendée, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Loire, avec un montant total de ces contrats qui s'élève en investissement à 27,6 M€, sur lequel l'agence financerait à hauteur de 13,1 M€.

Ensuite, nous avons continué à parler de politique contractuelle dans le cadre des 9 accords de résilience. Là-dessus, on s'aperçoit que c'est finalement le très haut bassin versant, donc la Haute-Loire, l'Ardèche et le Finistère qui ont monté des dossiers d'accords de résilience. J'en profite pour dire ma solidarité vis-à-vis des Bretons par rapport aux tempêtes qui ont l'air de se calmer mais pas partout en France. Sur le haut bassin versant, au vu des CNE et des CASH dans lesquels certains d'entre nous participent, nous constatons un gros souci de pluviométrie très faible. Les acteurs, notamment les élus, se sont emparés de ce sujet ainsi que des accords de résilience. Ces 9 accords pèsent pour 40,6 M€. L'agence financerait à hauteur de 21,7 M€. La commission des aides a émis un avis favorable à l'unanimité.

**M. GANDRIEAU :**

Je ne prends pas part au vote pour le contrat territorial du Marais poitevin Lay aval, délibération page 11, étant vice-président de ce syndicat mixte.

**Mme ROUSSET :**

Je voulais rappeler ce que j'ai expliqué, visiblement mal expliqué, pendant la commission des aides. M. le Directeur me disait que c'était technique. J'ai regretté qu'il y ait un petit différentiel entre les fiches des appels à projets et la façon dont on faisait l'instruction derrière. Comme le disait Mme Gallien, pour beaucoup, c'est fait pour des communes qui ont été en rupture d'eau en 2022. Cela a été vraiment ciblé là-dessus. Finalement, quand les dossiers ont été traités, il y a eu

un différentiel qui ressortait. La fiche indiquait que c'était pour la collectivité. Nous avons même essayé de discuter pour pouvoir ouvrir cela à l'ensemble de la communauté de communes, ce qui a eu pour effet de demander des discussions sur la réorganisation des compétences en 2026.

Néanmoins, dans le cas des zones de montagne, les réservoirs d'eau sont multiples et diffus sur le territoire. Finalement, au lieu d'avoir une approche par commune, ce qui était bien l'objectif, il y a eu une approche par unité de distribution, c'est-à-dire que suivant chaque réservoir des différentes communes, on n'a pas eu la même approche. Je regrette cette situation. Je pense que sur les communes en difficulté, il aurait été intéressant de rester en harmonie et de bien prendre cas de toute la commune. Dès lors que les maires se sont mobilisés sur le sujet, c'est parce qu'ils sentaient très bien l'intention. Ces réservoirs ne sont pas forcément en interconnexion, donc il serait peut-être intéressant de réfléchir à les interconnecter. Les dossiers n'ont pas été traités de la même façon malgré une fiche qui donnait un effet plus global. J'ai regretté cela pendant la commission des aides.

#### **M. MORVAN :**

Toutes les communes qui étaient situées dans le périmètre d'intercommunalité où nous avons rencontré des difficultés d'approvisionnement en eau potable étaient éligibles aux aides dans le cadre des accords de résilience et pour la totalité de leurs UDI. Par contre, les taux d'aide maximum à 70 % étaient réservés aux secteurs qui avaient connu des difficultés d'approvisionnement. Le plus logique était de raisonner à l'UDI. L'ensemble des communes ont pu bénéficier, à côté des intercommunalités, des financements à 30, 50 ou 70 %. La plupart des financements qui ont été contractualisés dans les accords sont des financements à 70 %. Vous les voyez apparaître dans les tableaux joints.

#### **M. MARQUES :**

Sur l'ensemble des sujets « aides », je ne prends pas part au vote. Par ailleurs, je suis instructeur de certains de ces dossiers.

#### **Mme la Présidente :**

Je sou mets au vote ces éléments de politique contractuelle. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Contrat territorial-cadre Eaux de Vienne (Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-124 du 9 novembre 2023.**
- *Contrat territorial Marais poitevin Lay aval (Vendée).*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 2 non-participations au vote de M. Marques et M. Gandrieau).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-125 du 9 novembre 2023.**
- *Contrat territorial eau Èvre-Thau-Saint Denis (Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-126 du 9 novembre 2023.**
- *Contrat territorial eau de l'Huisne aval (Sarthe).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-127 du 9 novembre 2023.**

- *Contrat territorial de la Loire Forézienne (Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-128 du 9 novembre 2023.
  
- *Contrat territorial de Lignon Vizezy Anzon et affluents (Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-129 du 9 novembre 2023.
  
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes des Pays de Cayres Pradelles (Haute-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-130 du 9 novembre 2023.
  
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes Loire Semène (Haute-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-131 du 9 novembre 2023.
  
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire du syndicat de gestion des Eaux du Velay (Haute-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-132 du 9 novembre 2023.
  
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes de la Montagne d'Ardèche (Ardèche).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-133 du 9 novembre 2023.
  
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-134 du 9 novembre 2023.
  
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Landivisiau (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-135 du 9 novembre 2023.
  
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire du syndicat d'eau du Bas Léon (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-136 du 9 novembre 2023.

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-137 du 9 novembre 2023.**
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire du PETR du Pays de Morlaix (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-138 du 9 novembre 2023.**

**Mme la Présidente :**

Nous passons maintenant à la question des aides particulières ou dérogatoires. Je laisse à nouveau la parole à Mme Gallien.

**Mme GALLIEN :**

Un certain nombre de dérogations vous sont proposées, d'abord en faveur du GRAINE (groupe régional d'animation, d'information nature et environnement) Centre-Val de Loire. Il y a eu un dépassement du coût du plafond. Le GRAINE réalise des actions d'ampleur, ce qui explique l'avis favorable de la commission pour cette dérogation.

Ensuite, la Fédération régionale de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaite mener des actions conséquentes en matière d'agriculture biologique sur cette région. Nous n'avons, jusqu'à présent, pas de convention de partenariat. Cependant, nous trouvons l'action absolument fondamentale, donc nous avons délibéré favorablement pour une dérogation.

Nous avons le conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour une validation d'une aide d'animation en l'absence d'une convention de partenariat signée. L'avis favorable de la commission des aides a été apporté à la majorité avec deux abstentions.

La chambre d'agriculture de la Loire mène un programme Ecophyto. Là, il s'agit d'une erreur imputable à l'agence. Il y aurait donc une reprise de décision en faveur de la chambre d'agriculture.

Pour le syndicat de bassin versant du Couesnon dans l'Ille-et-Vilaine, nous avons également une petite erreur de calcul au solde de l'aide, ce qui amène aussi à une reprise de décision.

Puis, l'association SEPANT qui se trouve en Indre-et-Loire, pour la convention-cadre « information, sensibilisation » du réseau FNE Centre-Val de Loire, a fait un recours gracieux à la suite de la caducité du dossier. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité pour poursuivre notre aide en faveur de cette association.

Pour finir, nous avons le maître d'ouvrage, qui est le SIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle dans l'Indre, pour l'animation 2023-2026 du PSE. Là, ce serait une dérogation puisque ce programme est porté par une association. Nous souhaitons être généreux et acter cela de manière rétroactive pour l'année 2023.

**M. DEGUET :**

Je me déporte sur le dossier SEPANT parce que je suis administrateur de l'association. Par contre, je demande un vote séparé sur la convention Re-Sources.

**Mme BRUNY :**

Nous demandons un vote séparé sur le programme Re-Sources. En effet, un projet de délibération du mois de mars attendait le retour de la chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine. A un précédent conseil d'administration, les signatures n'étaient toujours pas faites. C'est pour cela que nous souhaitons nous abstenir. Apparemment, c'est une question d'inscription de la chambre autour d'une table spéciale de financeurs avec l'Etat, etc.

Nous avons validé cette délibération au mois de mars. Force est de constater que cette affaire n'est toujours pas soldée, donc nous nous abstenons.

Par ailleurs, j'ai vu sur le site Re-Sources, parce que j'y vais régulièrement, que la séance plénière de la Région avait adopté cette convention Re-Sources les 27 et 28 mars. J'avoue que j'ai un peu de difficulté. M. le Directeur a peut-être, depuis la dernière fois, des éléments complémentaires. Peut-être que le projet est soldé.

**M. GUTTON :**

Je suis allé à Bordeaux chercher les informations sous la pluie battante. Quand on dirige l'agence de l'eau, on se réjouit d'être mouillé comme les grenouilles.

J'ai eu l'occasion, avec Olivier Raynard qui est présent en visioconférence, d'aborder le sujet avec le préfet de région. Il avait eu un échange avec le président du conseil régional. La position est à peu près arrêtée. Moi-même, j'ai aussi échangé avec Luc Servant puisque le président de la chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine est membre de nos instances. Il est régulièrement présent à Orléans. Je pense que le dossier est en bonne voie pour rester dans l'état de la convention que le conseil d'administration a votée, qui a la même forme que ce que le conseil régional a voté ou que ce que l'Etat avait lui-même approuvé.

Il reste sans doute à avoir des échanges, mais peut-être qu'ils ont eu lieu depuis, entre le préfet, le président du conseil régional et Luc Servant pour que le dossier puisse mener son cours. Ne pas voter cette dérogation, c'est entraver l'action de la cellule Re-Sources. Vous pouvez voir l'action extrêmement efficace que mène cette cellule qui est portée par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il serait dommage de ne pas les accompagner financièrement.

**Mme BRUNY :**

Nous avons bien compris que l'on reviendrait devant le conseil d'administration si la délibération du mois de mars devait être différente. Nous nous abstiendrons puisque c'est en bonne voie. Nous le notons. C'est parfait.

Je vais faire une intervention aussi sur le dossier du GRAINE. C'est un dossier dont nous avons parlé régulièrement en commission des aides, avec les dérogations qui ne sont pas seulement sur Centre-Val de Loire mais aussi sur les Pays de la Loire parce que le travail est conséquent.

Le système de dérogation ne nous plaît pas beaucoup. A partir du 12<sup>e</sup> programme, les fiches-actions devraient pouvoir intégrer ces volumes conséquents pour éviter des demandes de dérogation qui sont récurrentes de certaines associations. Ce n'est pas une remise en cause du travail mais il faudrait trouver un système. Mme Doret a indiqué qu'on y réfléchira. C'est noté. Je voulais que ce soit inscrit et que vous soyez informés de ces interventions répétitives de notre part.

**M. ALBERT :**

Nous y réfléchissons mais ce n'est pas encore acté. Je pense que c'est le travail du 12<sup>e</sup> programme.

**Mme la Présidente :**

Je mets aux voix les deux délibérations aux pages 61 et 62 du tome 2. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Dispositif pédagogique : Appel à projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2023 (Loir-et-Cher).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-139 du 9 novembre 2023.**

- *Coordination et accompagnement des acteurs pour préserver la qualité et la quantité de ressources en eau en lien avec le développement de l'agriculture biologique sur la partie Loire-Bretagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes (année 2024).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-140 du 9 novembre 2023.**

**Mme la Présidente :**

Puis, nous avons, à la page 63, la délibération qui concerne la convention Re-Sources. Qui s'abstient ?

- *Convention-cadre Re-Sources – Animation et coordination – Nouvelle-Aquitaine.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 2 abstentions de M. Deguet et Mme Bruny, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-141 du 9 novembre 2023.**

**Mme la Présidente :**

Puis, je mets aux voix les délibérations pages 64, 65, 66 et 67 du tome 2, soit deux délibérations relatives à une reprise de décision, une délibération relative à un recours gracieux et une délibération relative à un dossier dérogatoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Ecophyto : Groupe 30.000 Reconnaissance – Reprise de décision du dossier n° 190172001 chambre d'agriculture de la Loire (Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-142 du 9 novembre 2023.**
- *Décision complémentaire pour erreur de calcul au solde de l'aide : syndicat du bassin versant du Couesnon – SBC (Ille-et-Vilaine).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-143 du 9 novembre 2023.**
- *Recours gracieux : association SEPANT (Indre-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 2 non-participations au vote de M. Deguet et M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-144 du 9 novembre 2023.**
- *Animation 2023-2026 du projet de paiement pour service environnemental (PSE) porté par la communauté de communes d'Ecueillé – Valençay (Indre).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-145 du 9 novembre 2023.**

**Mme BRUNY :**

J'ai une question sur les aides attribuées au registre des actes administratifs. Cela rejoint la conversation que nous avons eue tout à l'heure sur les réserves de substitution. C'était un éclairage que je souhaitais demander à M. le Directeur et aux services.

A la page 415 du rapport de décisions du directeur, nous avons le volet sur la réserve numéro 2 de Prières. Quand on regarde les sommes qui sont engagées pour ces six réserves, nous avons le même montant, sauf erreur de ma part, qui a été engagé initialement, c'est-à-dire 9.223.443,60 €

La question est la suivante. Dans la mesure où des volumes ont été annulés au tribunal administratif et qu'une partie des aides sont liées aux volumes, ce montant aurait dû être réduit. Puisque les volumes de ces réserves sont plus faibles, l'aide au mètre cube devrait l'être également. Cela n'a pas dû changer puisque les règles portent sur la signature du contrat initial. Ma question concernait le maintien de ce montant.

**M. GUTTON :**

Je propose qu'Olivier Raynard, avec l'accord de la présidente du conseil d'administration, puisse apporter des éléments de réponse.

**M. RAYNARD :**

Bonjour mesdames et messieurs. Sur la base de la décision initiale, les versements sont systématiquement calés et calculés sur la base des volumes qui ont été validés par le tribunal administratif, c'est-à-dire sur la base des nouveaux volumes utiles des réserves de substitution. A ces volumes, nous appliquons le montant du coût plafond qui a été adopté à l'époque. Ces versements, qui s'échelonnent au fur et à mesure de la réalisation de chaque réserve de substitution, sont effectués à concurrence de 90 % du coût du montant de l'aide. Le solde de 10 % pour chaque réserve de substitution sera versé – c'est ce que nous avons mis en place dans le cadre de la convention – à l'issue de la réalisation de l'ensemble de la tranche des six réserves.

En résumé, nous prenons en compte dans le calcul du versement des aides les volumes qui ont été validés par le tribunal administratif. Le versement n'est pas effectué sur la totalité du montant de chaque réserve de substitution au fur et à mesure de sa réalisation mais à concurrence de 90 % du montant. Le solde pour chacune de ces réserves serait effectué à l'échéance de la tranche, c'est-à-dire à la réception globale et à la fin de l'ensemble de la tranche de travaux.

**Mme BRUNY :**

Merci beaucoup, M. Raynard.

**M. DEGUET :**

M. Raynard, je ne suis pas sûr que vous ayez complètement répondu à la question. Les volumes ont changé. Au moment de la délibération de 2020 sur la base de volumes qui n'étaient pas changés à cette époque, on était arrivé à la somme totale de 9.223.000 €. Comment se fait-il qu'après la décision du tribunal administratif, on continue à avoir sur les totaux que vous publiez la même somme que celle de 2020 ? C'est la question. Pourquoi retrouve-t-on tout le temps 9.223.000 € alors que vous calculez sur des volumes restreints ? On ne devrait pas trouver 9.223.000 € sur la somme globale à la fin.

**M. RAYNARD :**

La somme globale est reprise systématiquement parce que c'est celle qui figure dans la convention initiale. Par contre, ce qui sera réellement payé à la Coop de l'eau et ce qui est réellement payé pour chacune des réserves de substitution est inférieur au montant des 9 M€ qui ont été portés dans la convention. En fait, l'apurement se fera à la fin de la réalisation de l'ensemble de la tranche.

Ces 9 M€ font référence à la convention initiale, donc nous les reprenons systématiquement. Toutefois, comme dans chaque décision, nous prenons une décision d'un montant maximal. Puis, au fur et à mesure, les paiements que nous pouvons effectuer sur la base de la décision sont dimensionnés et versés à la réalité des travaux effectués.

In fine, nous n'atteindrons pas les 9,2 M€. Nous serons à des montants très inférieurs au prorata de la diminution des volumes qui a été actée par le tribunal administratif.

**Mme la Présidente :**

Mme Mézière-Fortin nous a rejoints pour un point international.

**Suites de la consultation de la commission Communication et Action internationale du 9 au 13 octobre 2023**

**Mme MEZIERE-FORTIN :**

Bonjour à tous. Merci de me recevoir pour ce CA où je siège exceptionnellement puisque la délibération d'attribution des aides internationales a été mise à part des dossiers de la commission Communication habituelle.

Aujourd'hui, il y aura une demande d'aide pour un montant de 994.710 € en lien avec 22 dossiers. Il n'y a pas eu d'objections écrites de la part de la commission Communication et Action internationale.

Pour rappel, en 2023, la dotation était de 3,13 M€ consommés en totalité, avec un reliquat positif de 20 k€. Puis, il y a une décision de la France, le 6 août 2023, de suspendre l'aide publique au développement du Burkina Faso en lien avec les événements qui ont eu lieu cette année. Cela représentait une demande d'aide pour un montant de 276.730 €. Cette aide qui a été demandée n'a pas été présentée à la commission Communication et Action internationale.

Pour ces 22 dossiers, nous avons un avis favorable de la commission Communication.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des observations ? Nous passons directement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote de M. Marques).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-146 du 9 novembre 2023.**

**M. GUTTON :**

Je pense que nous reviendrons vers le conseil d'administration dans les mois qui viennent. En effet, des pays bénéficiaires importants comme le Burkina Faso sont maintenant exclus de nos aides. Cela amène les agences de l'eau à reréfléchir ensemble avec les présidents des commissions sur le sujet pour voir comment redynamiser nos actions qui sont en train de se réduire, en relançant aussi des collectivités locales pour qu'elles élargissent elles-mêmes leur propre périmètre d'intervention dans les aides de coopération décentralisée.

**Mme la Présidente :**

Coopération décentralisée qui vient aussi d'être réformée... Je vous propose de passer, avec Mme Bruny, à l'aspect « évaluation ». Vous avez deux rapports à nous présenter.

**EVALUATION DE LA COHERENCE DU 11<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION**

Point « évaluation » n°2 de l'ordre du jour

**Mme BRUNY :**

Avec une réelle satisfaction, la commission Evaluation soumet aujourd'hui à l'avis du conseil d'administration le résultat de deux évaluations indispensables à la suite de nos travaux, à savoir

l'alimentation de la commission Programme pour la construction du 12<sup>e</sup> programme et sa mise en œuvre opérationnelle.

Avant de vous présenter ces deux évaluations, je voudrais signaler l'intérêt commun de ces deux dossiers, avec la convergence d'un certain nombre de recommandations.

Ainsi, deux évaluations vont vous être présentées. La première porte sur la cohérence globale du 11<sup>e</sup> programme et son volet littoral. La seconde, c'est l'évaluation de la politique d'intervention de l'agence en faveur de la réduction des pollutions par les pesticides. Comme je viens de le dire, l'intérêt est d'alimenter les travaux de la commission Programme et sa mise en œuvre opérationnelle.

La première évaluation que nous allons regarder rapidement, c'est celle du 11<sup>e</sup> programme d'intervention et de son volet littoral. Cette évaluation s'est faite sur six mois, avec un comité de pilotage composé à la fois des membres des commissions Evaluation et Programme, ce qui a donné lieu à une large concertation.

Les bases documentaires sont constituées de la revue documentaire des données reprises dans les chiffres de l'agence ainsi que d'autres données de la conclusion de l'évaluation du 10<sup>e</sup> programme sur laquelle nous sommes revenus.

Une centaine d'acteurs du bassin ont été entendus au travers de 45 entretiens et 10 *focus groups* qui étaient des sortes de tables rondes. Il y a eu l'audition d'élus locaux, de membre des instances, des services de l'Etat, des chambres consulaires, des conseils départementaux et régionaux, des bénéficiaires d'aide, des porteurs de projets et des agents de l'agence. Cela faisait un panel assez conséquent.

Nous avons noté une forte cohérence du 11<sup>e</sup> programme avec les objectifs environnementaux du Sdage. J'allais dire heureusement. C'est traduit dans la phrase qui est inscrite : « Le 11<sup>e</sup> programme traduit fidèlement les orientations du Sdage. La stabilité des enjeux ciblés facilite l'appropriation par les acteurs ». C'est donc inscrit dans ce rapport d'évaluation.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité pour l'adoption du plan d'orientation. Les recommandations sont les suivantes :

- rendre plus lisibles les objectifs en les chiffrant, en les explicitant et en les partageant avec les partenaires et acteurs locaux, y compris avec la direction interrégionale de la mer, avec des indicateurs communs pour le volet littoral à suivre tout au long du programme ; nous avons noté l'importance de ce suivi au jour le jour de ce programme ;
- développer des partenariats en assurant et en améliorant la transversalité des démarches territoriales, mieux les articuler quand cela est nécessaire avec d'autres politiques – c'est un peu la cohérence des politiques publiques qui sont interrogées ici –, avec une progression dans l'ambition des démarches ;
- améliorer la lisibilité de l'action sur le littoral tout en renforçant ce lien terre/mer qui nous est nécessaire pour répondre aux enjeux de territoire, dont le périmètre d'intervention reste à construire ;
- renforcer la connaissance pour mieux définir ou agir là où les actions à mettre en place sont nécessaires pour atteindre nos objectifs, en particulier sur le littoral ;
- expliquer davantage et communiquer sur nos choix et sur la sélectivité.

L'objectif, c'est d'être toujours plus précis et exigeant dans le but d'améliorer nos politiques, qu'elles soient plus efficaces. C'est vraiment ce qu'ont demandé bon nombre d'acteurs. Cela s'est traduit par ces principales recommandations.

Les propositions ont été validées par l'ensemble des membres du comité de pilotage et de la commission Evaluation.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**M. DORON :**

Je vais intervenir sur la forme. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les auditions du réseau associatif ne transparaissent pas aussi clairement qu'elles ont pu être effectuées ou

délivrées. C'est simplement pour exprimer mon regret sur ce point. Je pense qu'il y avait quelques éléments à en tirer mais visiblement, on les a balayés un peu vite.

**M. GUTTON :**

Le rapport correspond forcément à une synthèse de l'ensemble des auditions. Cela efface probablement un peu les positions les plus marquées.

**Mme BRUNY :**

Il y a aussi les annexes. Je ne sais pas si M. Doron les a consultées.

**Mme la Présidente :**

Je mets aux voix la première délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Evaluation de la cohérence globale du 11<sup>e</sup> programme d'intervention et de son volet littoral. Plan d'orientations pour le 12<sup>e</sup> programme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-147 du 9 novembre 2023.**

## **EVALUATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU EN MATIERE DE REDUCTION DE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES**

Point « évaluation » n°1 de l'ordre du jour

**Mme BRUNY :**

La seconde évaluation concernait la politique d'intervention en faveur de la réduction de la pollution par les pesticides. En l'occurrence, l'évaluation a été plus longue. Elle a duré 12 mois. Le comité de pilotage est composé de membres des instances, d'élus et de partenaires de l'agence.

Il y a eu également un recueil d'informations à la fois qualitatives et variées. Dans le détail, nous avons eu 60 entretiens avec des élus locaux, des animateurs de contrats territoriaux et de Sage, des membres des instances, des services de l'Etat, des chambres et conseils départementaux et régionaux, des porteurs de projets et des agents de l'agence.

Il y a eu également une enquête en ligne relayée par les animateurs, avec 206 réponses, ce qui est satisfaisant, et 6 études de cas. C'est un matériel permettant de traiter le sujet de cette évaluation des pesticides dans un cadre stratégique préalable aux 11 recommandations.

Le plan d'orientation recolle un cadre stratégique. Nous verrons le détail de ce cadre stratégique un peu plus loin, avec la mise en œuvre opérationnelle des actions. La transition vers l'agroécologie fera l'objet d'une différenciation selon le niveau de maturité de chaque démarche, c'est-à-dire que pour des contrats « eau » qui débutent, on sera un peu moins exigeant dans le résultat immédiat que sur des contrats qui reviennent déjà pour la deuxième ou la troisième fois.

En revanche, l'ambition sera plus forte sur les aires d'alimentation de captage qui sont un enjeu de santé publique. On y travaille pourtant depuis longtemps. Néanmoins, cela demande d'avoir une ambition beaucoup plus forte.

Nous aurons aussi une priorisation des zones au sein du contrat territorial, lequel sera justement recentré sur les aires d'alimentation de captage. Les actions seront ciblées en fonction des enjeux, mais aussi de la faisabilité économique. Il y a également une meilleure prise en compte de la dimension socioéconomique de ces recommandations.

Il sera aussi nécessaire – c'est un peu nouveau – d'impliquer des acteurs économiques des filières agricoles, donc un peu plus dans les filières « aval », et de mobiliser les membres du comité de pilotage des contrats territoriaux autour de projets communs. Il faut remarquer qu'un certain nombre d'acteurs dans ces comités de pilotage de contrats territoriaux sont un peu moins investis. L'intérêt, c'est de les mobiliser de façon plus effective.

Par ailleurs, nous projetons, dans ces recommandations, de diversifier les dispositifs de ces aides à venir.

Je vous cite les recommandations :

- l'inscription des objectifs chiffrés à l'échelle du bassin Loire-Bretagne dans le programme d'intervention ;
- poursuivre le soutien au changement de pratiques et de systèmes de l'agroécologie et diversifier les outils mobilisés par l'agence ;
- poursuivre le déploiement d'une stratégie d'intervention territorialisée au travers de nos contrats territoriaux ;
- mieux articuler et coordonner les politiques volontaristes et réglementaires entre elles ; cela a été vraiment souhaité par un bon nombre d'acteurs ;
- systématiser le calcul des coûts de mise en œuvre des solutions pour reconquérir la qualité de l'eau, pour relever le niveau d'ambition, identifier les leviers les plus durables et inciter au changement ;
- impliquer les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires dans les démarches des territoires ;
- préciser les participations et les rôles pour la gouvernance des contrats territoriaux ;
- établir et améliorer des états des lieux des territoires ;
- recentraliser et partager les connaissances ;
- favoriser l'information et la formation des acteurs du territoire sur les enjeux de l'eau, la transition agroécologique, les connaissances issues de l'état des lieux des territoires ;
- renforcer le lien avec les structures de recherche, développer la recherche appliquée dans le domaine agricole et accompagner les initiatives expérimentales dans les territoires ;
- engager les communications « grand public » pour faire le lien entre les pratiques agricoles, la qualité de l'eau potable et les rivières.

La commission Evaluation a voté en séance ce dossier de l'évaluation des pollutions par les pesticides, moins 2 abstentions.

#### **M. DEGUET :**

Je me suis abstenu lors de la commission. Je vais maintenir ce vote et je vais l'expliquer très sommairement.

Il était absolument nécessaire d'avoir cette évaluation. Nous voyons bien que les politiques sur les questions des phytosanitaires ne sont pas un succès extraordinaire. Si l'on regarde ce qui se passe sur les captages, c'est presque pire. Il fallait donc analyser un peu ce qui coïncitait. Je crois que c'est fait de façon très sérieuse et très complète dans l'évaluation.

Je trouve que le résultat dans l'ensemble du plan est un peu euphémisé. Je pense qu'il y a deux choses sur lesquelles il faut maintenant insister. Le premier, c'est le fait que l'on ait des objectifs de résultat et pas seulement des objectifs de mise en route. C'est écrit dans deux trucs différents. Du coup, cela se noie un peu.

Puis, il faut que l'on recoure au réglementaire et que l'on soit capable de combiner le volontariat et in fine le réglementaire. Je trouve que c'est un peu euphémisé et un peu noyé. Je ne vote pas contre parce que je pense que l'évaluation est tout à fait intéressante. Je m'abstiens donc sur l'expression finale du plan.

#### **Mme la Présidente :**

Je mets au vote la délibération concernant l'approbation de l'évaluation sur les pollutions par les pesticides. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Evaluation de la politique en faveur de la réduction de la pollution par les pesticides. Plan d'orientation pour le 12<sup>e</sup> programme.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 abstentions de M. Deguet et M. Doron).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-148 du 9 novembre 2023.**

**Mme la Présidente :**

Nous avons épuisé notre ordre du jour. Nos participants étaient très actifs. Je m'étais engagée, par mail du 24 août dernier, à vous rendre compte sommairement de l'échange que nous avons eu, M. Gutton et moi, avec le Convoi de l'eau qui est passé par Orléans et qui avait demandé audience à la toute nouvelle préfète coordonnatrice de bassin, audience qui a été accordée le 25 août.

Comme vous le savez, ce Convoi de l'eau qui avait fait route et que nous avons, département après département, préfet après préfet, protégé dans son cheminement en vélo pour que tout se passe bien est arrivé le 24 août devant l'agence de l'eau. Nous avons reçu une délégation de 30 personnes. Le convoi a été principalement composé d'une cinquantaine d'organisations parmi lesquelles nous avons eu « Bassines, non merci ! » et la confédération paysanne. Nous avons reçu une délégation de 30 personnes pendant un peu plus de 5 heures.

J'étais beaucoup à l'écoute puisqu'il faut que je m'imprègne de tous les enjeux de ce dossier qui présente multiples facettes. Les deux principaux sujets qui étaient évoqués par la délégation, composée principalement de représentants de « Bassines, non merci ! » et de la confédération paysanne, c'était d'une part la demande de la fin des constructions de réserves de substitution, autorisées ou à venir, et la fin des financements que l'agence de l'eau peut accorder à ces réserves de substitution.

J'ai rappelé que le 11<sup>e</sup> programme, élaboré et adopté par cette enceinte, était conforme à la politique interministérielle en matière de gestion quantitative de l'eau, conforme aux textes de loi et conforme au Sdage.

Que sur les 16 retenues qui ont été autorisées par votre assemblée, 6 ont reçu un financement qui a été voté par le conseil d'administration en novembre 2020, là encore conformément aux termes du 11<sup>e</sup> programme. Par conséquent, on ne peut revenir sur ces décisions créatrices de droit.

Que ce 11<sup>e</sup> programme qui a vocation à être amélioré dans la future version du 12<sup>e</sup> programme suppose, pour obtenir un financement d'une réserve de substitution, que celle-ci s'inscrive dans un projet de territoire impliquant tous les usagers, qu'elle repose sur un socle solide de connaissances scientifiques pour permettre d'objectiver à la fois les besoins et les ressources, d'où les études HMUC que vous avez été les premiers à financer avec cette ambition d'un regard à 360 degrés.

Enfin, il faut que la solution repose sur un bouquet de solutions et non pas sur une solution univoque. Ce bouquet de solutions doit être guidé par une seule et même idée, à savoir la sobriété.

Aujourd'hui, nous sommes en train de préparer le 12<sup>e</sup> programme. Vous avez commencé à y réfléchir dans le cadre de la commission présidée par M. Albert. Ce 12<sup>e</sup> programme sera nourri par les retours d'expérience, par la motion qui a été adoptée à l'unanimité – celle-ci nous engage tous et va encore plus loin dans les exigences de projets territoriaux élaborés de près et qui tiennent compte de tous les usagers –, mais aussi par le travail d'évaluation qui a été mené par la commission présidée par Mme Bruny. Ce sont de vrais enrichissements.

Il faut qu'on se dise qu'ensemble, nous allons vers un cadre qui va progresser par rapport au 12<sup>e</sup> programme. Je rappelle aussi que ce cadre du 12<sup>e</sup> programme ne va pas décider bassin par bassin, dans le fin détail, de ce qu'il convient de faire. Il va donner des règles de jeu communes, des règles de jeu partagées, des règles de jeu exigeantes mais réalistes. Il reviendra ensuite aux bassins, aux CLE qui sont le lieu de la démocratie locale, donc aux collectivités qui animent ces CLE, de trouver les moyens d'adapter en fonction des spécificités de chaque bassin les règles dont nous nous serons dotées. Pour les adapter, il faudra que chacun se parle.

C'est le rôle des CLE après de trouver le chemin qui fasse sens. Je redis chaque fois – vous allez trouver que je me répète –, mais j'y crois et je suis sûre que vous y croyez aussi très fort : la République, c'est le dialogue et non pas l'affrontement. Il faut que nous progressions dans cette voie pour trouver des solutions efficaces pour la ressource et apaiser les usagers dans leur variété.

Bon appétit, bon courage et bon retour. Nous nous retrouvons le 14 décembre pour le prochain conseil d'administration. M. Gutton, je vous remercie de m'avoir accompagnée dans ce premier exercice que je trouve très stimulant et très passionnant.

**M. GUTTON :**

Je veux dire un mot pour saluer le départ de M. Tirvaudey, secrétaire général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui va être nommé à l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable. Nous espérons le garder jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier mais je crains que l'IGEDD ne souhaite qu'il arrive dès le 1<sup>er</sup> décembre. C'est vraisemblablement son dernier conseil d'administration, donc je voudrais saluer son action à l'agence de l'eau.

*[Applaudissements]*

*La séance est levée à 13h45.*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 9 novembre 2023

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

#### Membres et assistants de droit

|         |   | NOM  | EMARGEMENT | A REÇU POUVOIR DE :                          |
|---------|---|--|------------|--|
|         | P | M. ALBERT Philippe                           | SIGNÉ      | Mme LAMOUR Marguerite<br>M. POIRIER Frédy    |
| Excusée | A | Mme AUBERGER Eliane                          |            |  |
|         | P | Mme BERNARD Lydie                            | SIGNÉ      |  |
| Excusé  | A | M. BRIDET Jean-François                      |            |  |
|         | P | Mme BROCAS Sophie                            | SIGNÉ      |  |
|         | P | M. BRULE Hervé                               | SIGNÉ      | Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine<br>M. FISSE Eric |
|         | P | Mme BRUNY Régine                             | SIGNÉ      |  |
|         | P | M. COMBEMOREL Jean-Paul                      | SIGNÉ      |  |
|         | A | Mme DE BORT Clara<br>R. par Mme Claire JANIN | SIGNÉ      |  |
|         | P | M. DEGUET Gilles                             | SIGNÉ      |  |
|         | P | M. DORON Jean-Paul                           | SIGNÉ      |  |
|         | P | M. FAURIEL Olivier                           | SIGNÉ      |  |

|                 |   | NOM  | EMARGEMENT              | A REÇU POUVOIR DE :     |
|-----------------|---|--|-------------------------|-------------------------|
| <i>Excusé</i>   | A | M. FISSE Eric  |                         |                         |
| <i>En visio</i> | P | Mme GALLIEN Cécile   | SIGNÉ                   |                         |
|                 | P | M. GANDRIEAU James   | SIGNÉ                   |                         |
|                 | P | Mme GODARD DEVAUJANY<br>Isabelle                             | SIGNÉ<br>Départ à 12h25 |                         |
|                 | A | Mme GOUACHE Florence<br>R. par Mme Chrystel MEAR-<br>BRENAUT | SIGNÉ                   |                         |
|                 | A | Mme GRIVOTET Françoise                                       |                         |                         |
|                 | P | Mme HAAS Betsabée  | SIGNÉ                   | M. BRIDET Jean-François |
|                 | A | Mme JORISSEN Virginie<br>R. par M. Laurent WALCH             | SIGNÉ                   | Mme LAVAURE Anouk       |
| <i>Excusée</i>  | A | Mme LAMOUR Marguerite  |                         |                         |
| <i>Excusée</i>  | A | Mme LAVAURE Anouk  |                         |                         |
|                 | P | M. LE MAIGNAN Gilbert  | SIGNÉ                   |                         |
|                 | P | M. LEDEUX Jean-Louis   | SIGNÉ                   |                         |
|                 | P | M. MARQUES Rémy  | SIGNÉ                   |                         |
|                 | P | M. NOYAU Philippe  | SIGNÉ<br>Départ à 12h20 |                         |
| <i>Excusé</i>   | A | M. POIRIER Frédy   |                         |                         |

|         |   | NOM  | EMARGEMENT | A REÇU POUVOIR DE :   |
|---------|---|--|------------|---|
|         | A | M. RIEFFEL Jean-Noël<br>R. par Mme Sabine BESSIN | SIGNÉ      |   |
|         | P | Mme ROUSSET Nathalie                             | SIGNÉ      |   |
|         | P | Mme SCHAEPELYNCK<br>Catherine                    | SIGNÉ      | M. VALLÉE Mickaël<br>M. NOYAU Philippe (à partir de<br>12h20) |
| Excusée | A | Mme SELLIER-RICHEZ<br>Sandrine                   |            |   |
| Excusé  | A | M. VALLEE Mickaël                                |            |   |
|         | A | Mme VINCE Agnès                                  |            |   |

| MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES |    |
|---------------------------------|----|
| TOTAL                           | 30 |

Présents : 23  
Dont représentés : 4  
Pouvoirs donnés : 7  
Absents : 11

Quorum 1 / 2 de 34 = 17

|          |   | ASSISTANTS DE DROIT   | EMARGEMENT |
|----------|---|---|------------|
| En visio | P | M. BURLOT Thierry   | SIGNÉ      |
| En visio | A | M. DINGREMONT Benoît<br>R. par Mme Agnès RIVOISY-MAAELASSAF | SIGNÉ      |
|          | P | M. GUTTON Martin  | SIGNÉ      |
|          | P | M. LAMOTTE Damien   | SIGNÉ      |
|          | P | Mme MONNIER Véronique                                       | SIGNÉ      |

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 9 novembre 2023

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

### Participent également

|                 |   | NOM                      | EMARGEMENT |
|-----------------|---|--------------------------|------------|
|                 | P | M. CHOUMERT Guillaume    | SIGNÉ      |
| <i>En visio</i> | P | Mme MEZIERE-FORTIN Marie | SIGNÉ      |

### Agence

|                       |   | NOM                        | EMARGEMENT |
|-----------------------|---|----------------------------|------------|
|                       | P | M. CHATELAIN Jean-Baptiste | SIGNÉ      |
|                       | P | Mme CHOUMERT Emeline       | SIGNÉ      |
|                       | P | Mme CROISET Sophie         | SIGNÉ      |
|                       | P | Mme DORET Bernadette       | SIGNÉ      |
|                       | P | M. GILLIARD Hervé          | SIGNÉ      |
|                       | P | M. JULLIEN David           | SIGNÉ      |
| <i>Ne déjeune pas</i> | P | Mme LAUB Anaïs             | SIGNÉ      |
|                       | P | M. MERCIER Yannick         | SIGNÉ      |
|                       | P | M. MORARD Valery           | SIGNÉ      |

|                 |          | NOM                    | EMARGEMENT |
|-----------------|----------|------------------------|------------|
| <i>En visio</i> | <b>P</b> | M. MORVAN Jean-Pierre  | SIGNÉ      |
|                 | <b>P</b> | Mme OSSANT Françoise   | SIGNÉ      |
| <i>En visio</i> | <b>P</b> | M. PLACINES Jean       | SIGNÉ      |
| <i>En visio</i> | <b>P</b> | Mme PRIOL Morgan       | SIGNÉ      |
|                 | <b>P</b> | Mme PROCHASSON Vanessa | SIGNÉ      |
| <i>En visio</i> | <b>P</b> | M. RAYNARD Olivier     | SIGNÉ      |
|                 | <b>P</b> | Mme ROBILIARD Marion   | SIGNÉ      |
|                 | <b>P</b> | M. ROUSSET Denis       | SIGNÉ      |
|                 | <b>P</b> | M. TIRVAUDEY Marc      | SIGNÉ      |